

**CONSEIL COMMUNAL  
GEMEENTERAAD**

**Séance publique du vendredi 23 septembre 2016 à 19h00  
Openbare zitting van vrijdag 23 september 2016 te 19u00**

La séance est ouverte.  
De zitting wordt geopend.

**1. Secrétariat communal - Convocation du Conseil à la demande d'un tiers des Conseillers en fonction (NLC art. 86 alinéa 2) - Présentation de Madame la Bourgmestre de la situation des migrants et des sans-papiers de l'immeuble Boulevard Léopold II.**

**Gemeentesecretariaat - Bijeenroepen van de Gemeenteraad op aanvraag van een derde van de Raadsleden in functie (NGW art. 86 alinea 2) - Voorstelling van Mevrouw de Burgemeester over de situatie van de immigranten en de mensen zonder papier van het gebouw op de Leopold II Laan.**

---

**M. le Président, Michel Eylenbosch :**

Je cède la parole à Monsieur Ikazban.

**M. Ikazban :**

Merci Monsieur le Président, de me donner la parole, je vais simplement préciser, comme vous l'avez dit, que nous avons demandé la convocation d'un Conseil communal extraordinaire par rapport à l'occupation de l'immeuble boulevard Léopold II. C'était évidemment avant l'expulsion spectaculaire qui est survenue ce lundi. Je voudrais simplement vous demander, comme il est prévu dans la convocation et essayer de ne pas élargir le...

*(Bruits dans la salle - Lawaai in de zaal)*

**M. le Président :**

Est-ce que je peux demander le silence dans la salle s'il-vous-plaît ? Merci.

**M. Ikazban :**

En ce qui nous concerne, le groupe PS, nous limiterons les interventions à deux personnes. Nous voulons simplement intervenir dans la suite donnée, mon collègue l'a déjà expliqué et moi-même, mais évidemment la convocation indiquait qu'il y avait d'abord la présentation de Madame la Bourgmestre de la situation. Evidemment la convocation a été faite avant l'expulsion. Ça a changé pas mal de choses et peut-être qu'il serait bon d'entendre Madame la Bourgmestre pour qu'après, évidemment, ça nous permette peut-être d'éliminer beaucoup de questions que nous avons prévues dans nos interventions. A la suite de ça, puisqu'il est prévu le débat, Madame la Bourgmestre, que vous souhaitez, c'est vous qui décidez qui prend la parole ici. En ce qui concerne le groupe, nous serons deux à intervenir, pas plus.

**M. le Président :**

Et dans quel ordre ?

**M. Ikazban :**

Dans l'ordre Monsieur Rekik d'abord parce qu'il connaît mieux la situation, c'est quelqu'un qui connaît ce terrain depuis quelques années, donc on lui laissera l'occasion de nous expliquer certains détails. Je reviendrai après avec certaines questions que le groupe se pose, si vous voulez bien.

**M. le Président :**

Merci, puis-je demander aux autres Conseillers qui souhaitent intervenir de se faire connaître, comme ça on peut directement établir l'ordre de passage. Donc, je constate que Monsieur De Block demande la parole, Monsieur Van Damme, Madame Tamditi, Monsieur Vandenhove, Madame El Hajjaji.

**M. Ikazban :**

Monsieur, est-ce que je peux faire une suggestion ?

**M. le Président :**

Oui. Est-ce que je peux demander d'éteindre les micros qui sont allumés s'il-vous-plaît ?

**M. Ikazban :**

Merci, est-ce que je peux faire une petite suggestion s'il-vous-plaît, Monsieur le Président ? Puisqu'à mon avis tous les Conseillers ne sont pas présents, est-ce qu'on ne pourrait pas donner les chaises vides au public ?

**M. le Président :**

Si vous avez des Conseillers qui arrivent, c'est toujours un problème.

**M. Ikazban :**

On peut certainement donner les chaises qui sont là. Trois chaises déjà ici, là-bas derrière à mon avis....

**M. le Président :**

Het is gevraagd om eerst wat uitleg te krijgen van de Burgemeester wat op dat ogenblik is, dan misschien de vragen... Jef, heb je het gehoord ? Het is ook om tijd te besparen.

Je voudrais m'adresser au public pour bien rappeler que les règles d'un Conseil communal sont très précises et donc, on ne filme pas, on ne manifeste pas, on ne crie pas, on n'applaudit pas, on reste silencieux et on écoute. Seuls les Conseillers ont la possibilité de s'exprimer.

Je cède la parole à Madame la Bourgmestre.

**Mme la Bourgmestre :**

Merci Monsieur le Président.

Je vais intervenir pour faire un compte-rendu de ce dossier. C'est un dossier qui nous tient depuis fin juin 2014. A la suite de quoi, Monsieur Majoros, qui est Échevin des Propriétés communales et du Logement, interviendra, ainsi que Monsieur Vandenhove comme Président du CPAS puisque tant les services communaux du Logement que les services du CPAS sont également intervenus dans ce dossier.

Alors, depuis juin 2014, le bâtiment situé au 184C boulevard Léopold II, qui est un ancien home de trente-huit chambres, est occupé par un groupe de personnes dont le nombre a fluctué au cours du temps, puisqu'on a été de cent-cinquante au début à plus de deux cents personnes par la suite. Et durant les premiers mois de l'occupation, la situation était tout à fait, je dirais correcte et maîtrisable. Le bâtiment était encore en bon état, les détecteurs d'incendie étaient présents, un escalier de secours permettait une évacuation en cas de besoin. Et les agents qui s'étaient rendus sur place, que ce soient les policiers, des agents de la cellule logement ou des médecins du CPAS, avaient constaté un minimum d'hygiène pour les occupants. Le gaz étant coupé, les résidents utilisaient des chaufferettes électriques.

Alors, on peut le rappeler, tous les efforts qui ont été réalisés par le CPAS, mais ce sont les associations pour aider les occupants, mais ça, le Président du CPAS y reviendra. En tout cas, il y a eu une distribution de couvertures, douches pour les enfants ainsi que la possibilité d'aller au Relais. Il y a eu des vaccins antigrippe pour les cas les plus vulnérables et comme on l'a dit, la présence d'un médecin. Tout au long de ces mois d'occupation, les services communaux ont toujours gardé un œil sur la situation de l'immeuble en effectuant régulièrement des monitorings avec comme souci majeur la sécurité des occupants de l'immeuble. Je rappelle qu'en avril 2015, plusieurs cas de gale et un cas de tuberculose avaient été signalés, les malades avaient été soignés et, à la demande de la Commune, la Vlaamse Vereniging voor Respiratoire Gezondheidszorg en Tuberculose Bestreiding avait organisé un test de dépistage pour l'ensemble des occupants de l'immeuble. La situation étant donc sous contrôle, la Commune n'avait pas procédé à l'évacuation du bâtiment. Cette année malheureusement, l'état du bâtiment s'est fortement dégradé au fur et à mesure de l'augmentation du nombre des occupants, mais aussi je dirais d'un manque ou d'une absence de travaux d'entretien et à des allées et venues permanentes. Alors que le collectif affirmait au départ vouloir limiter l'occupation à nonante personnes, on a été, en tout cas les services ont compté plus de deux cents personnes en juin 2016. Plusieurs rapports ont conduit à l'arrêté de police déclarant l'immeuble dangereux, insalubre et inhabitable pour ses occupants. Ces rapports proviennent du SIAMU, de BRULABO, de la police, des services communaux. Nous avons aussi reçu un rapport d'analyse de risques structurels d'un expert en stabilité datant du 19 juillet 2016.

De tous ces documents examinés, il ressort, selon ce rapport, que la couverture de toiture est en mauvais état notamment au niveau des rives ainsi que des parties débordantes au-dessus de la voie publique et des corniches; que des éléments sont susceptibles de tomber sur les occupants des étages inférieurs, les immeubles voisins et les piétons; dans plusieurs chambres les faux plafonds sont en très mauvais état, constitués de lamelles métalliques qui risquent de chuter sur les occupants. Dans plusieurs chambres des éléments de plafond étaient déjà tombés à cause d'infiltrations d'eau dans les murs et plafonds. Les trous ont été bouchés par les occupants au moyen de plaques en tous genres pouvant elles-mêmes tomber. Les différentes issues de secours étaient complètement bloquées d'objets et de meubles, et ce malgré les consignes données. En cas d'incendie, les gens n'avaient aucune issue pour échapper aux flammes. Le SIAMU aurait également eu des difficultés à intervenir rapidement. A ce propos, j'ai d'ailleurs appris qu'un début d'incendie était déjà survenu dans l'immeuble, mais que le feu avait été maîtrisé à temps. Enfin, des câblages électriques mal protégés côtoient des canalisations d'eau dans des caissons techniques

sous les faux plafonds alors que des fuites d'eau sont visibles, des fils électriques à l'air nu ont été charcutés sans aucune précaution, l'usage sans précaution des chaufferettes électriques ou à gaz ou à pétrole faisaient courir un risque important pour la vie et la santé des occupants. Enfin, des cadavres de souris avaient été également trouvés dans les logements.

Alors, je ne vais pas continuer à énumérer toute la liste de ces constats qui ont été repris dans des rapports et dont vous avez pu prendre connaissance. Mais nous avons considéré que la dégradation du bâtiment était devenue telle qu'elle ne pouvait plus supporter une occupation et que l'état de ce bâtiment constituait une menace pour la propre vie des occupants. Et donc, comme Bourgmestre, il était de mon devoir, de ma responsabilité, de procéder à l'évacuation d'un tel bâtiment.

Nous avons bien sûr opté pour la voie du dialogue puisque, bien avant de signer l'arrêté d'inhabitabilité, une réunion a été organisée le 20 juillet 2016 avec les représentants des occupants et des associations. Il y avait notamment la Voix des Sans-Papiers, le MRAX, afin de les informer de la situation alarmante de l'état du bâtiment. Et d'ailleurs, les personnes qui ont assisté à cette réunion ont admis la vétusté, la dangerosité de l'immeuble et avaient demandé un délai pour quitter les lieux. Et donc, lors de la réunion nous avons fixé la date au 1er septembre. Mais dans l'arrêté que j'ai signé le 29 août, un délai de neuf jours a été rajouté. Et à l'approche de la date du 9 septembre, une deuxième réunion a été organisée à la Commune le 1er septembre. Une nouvelle fois, nous avons rappelé la nécessité d'urgence d'évacuer le bâtiment. Les représentants des occupants ont encore demandé un délai supplémentaire. Nous leur avons accordé ce délai en fixant la date d'évacuation du bâtiment au 15 septembre. Et entre le 1er et le 15 septembre, les services communaux, les médiateurs sociaux, locaux, la police, tout le monde s'est mobilisé pour expliquer la situation aux occupants. Et nos efforts ont permis d'ailleurs de réduire progressivement le nombre d'occupants puisque le week-end des 17 et 18 septembre, il y avait encore une cinquantaine de personnes dans les lieux et les familles, femmes et enfants avaient quitté les lieux sauf une maman qui est encore là avec son enfant. Je pense que c'est important, vraiment, de préciser la situation qu'il y avait pendant ce week-end à la veille de l'évacuation du bâtiment.

Alors, l'évacuation a été réalisée le lundi 19 septembre à 6h du matin par la zone de police et c'est le chef de corps qui a déterminé les effectifs nécessaires pour réaliser l'opération et donc le mode opératoire à mettre en œuvre. Plusieurs risques ont été pris en compte par la police : la présence possible de personnes qui souhaitaient malgré tout résister pour se maintenir dans les lieux, des informations selon lesquelles des individus, des personnes pouvaient avoir l'intention de monter sur les toits et ensuite avec des conséquences qui auraient été, soit de mettre le feu soit de mettre le feu à soi-même soit encore de se défenestrer. Bien heureusement évidemment, rien de tout cela ne s'est produit et la police a agi rapidement et avec efficacité. Il restait treize personnes dans le bâtiment au moment de cette intervention, une quatorzième a été interceptée par la suite. Après l'évacuation de l'immeuble, les services communaux ont muré les accès afin d'empêcher une nouvelle occupation des lieux.

Voilà Monsieur le Président, Messieurs les membres, le résumé de ce dossier. Je pense avoir été assez complète, même s'il s'agit d'un résumé de ce dossier qui est un dossier difficile, difficile sur le plan humain et difficile aussi quand on doit procéder à ce type d'actions, mais nous avons considéré que la situation était devenue intenable surtout si elle devait perdurer notamment pendant l'hiver et évidemment en cas d'accident. C'est la responsabilité de la Commune et ma responsabilité qui est engagée puisque la situation de ce bâtiment était bien connue notamment des autorités communales.

Je pense également à tous les intervenants que ce soient la Commune, le CPAS, les associations, les médiateurs, les médecins qui ont effectué un travail d'accompagnement important à l'égard de ces personnes tout au long de ces deux années d'occupation.

Evidemment, personne, et certainement pas ici, personne n'est insensible à cette problématique des sans-papiers, à cette problématique des occupations, mais lorsque la décision inévitable d'évacuation est prise, tout doit être mis en œuvre pour que cela se passe dans des conditions de respect, dans des conditions les moins pénibles possible pour les occupants et je pense qu'à la vue d'autres évacuations qui sont déjà survenues en Région bruxelloises, je considère que celle-ci a été menée avec suffisamment de précautions. Voilà, Monsieur le Président, l'intervention que je souhaitais faire sur ce dossier pour lequel nous avons un Conseil extraordinaire aujourd'hui.

**M. le Président :**

Merci Madame la Bourgmestre.

Je cède la parole à Monsieur Majoros.

**M. l'Echevin Majoros :**

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Mesdames et Messieurs les citoyens en quête de droit, face à la tragique situation des sans-papiers, il y a un paradoxe certain. Nous avons entendu bien plus d'indignation tardive de la minorité au Conseil en deux semaines sur la situation des occupants du bâtiment 184C boulevard Léopold II, devenu dangereux, qu'en vingt ans de gouvernements fédéraux socialistes successifs. Et donc, d'après la minorité socialiste au Conseil, Molenbeek aurait injustement mené, d'après la minorité au Conseil communal, Molenbeek aurait injustement mené une évacuation politique d'un bâtiment sans problèmes.

Reprenons les faits : venant de l'événement «La Caravane des Migrants» fin 2014, fin juin 2014, une cinquantaine de sans-papiers ouvrent un bâtiment vide au 184C boulevard Léopold II. Dans les jours qui suivent, la Commune va à la rencontre de ces personnes. Vous en connaissez beaucoup des communes qui se retroussent les manches pour accueillir aussi des gens dans pareille situation ? C'est juste normal à mon sens. Mais c'est assez rare en fait pour une commune de proposer sur place un modèle de convention d'occupation précaire entre occupants et propriétaires, ce que le propriétaire refusera malheureusement; de réécrire comme Échevin du Logement à la société qui est propriétaire des lieux et qui est domiciliée au 184C pour pointer le vide du bâtiment et menacer ce propriétaire d'une taxation sur le bâtiment vide. Ce courrier déterminant en fait, intercepté par les occupants, défendu par des avocats, face au propriétaire qui, devant la justice de paix à l'automne 2014, voulait récupérer son bien, mais qui in fine échouera ; une Commune qui envoie immédiatement des assistants sociaux du CPAS, et le Président en parlera dans un instant, sur place pour effectuer un accompagnement social et pour attribuer in fine une centaine de cartes médicales ; une Commune qui va s'assurer sur place régulièrement que le bâtiment ne risque pas de causer des blessures aux occupants ; une commune qui malgré les plaintes de riverains fait de la médiation et évite ainsi des tensions, aidée en cela par la recherche de convivialité souhaitée par les occupants eux-mêmes.

Oui, le bâtiment au début de son occupation était plus ou moins sain. C'est ce qu'en disaient les mêmes employés de la Commune qui ont été voir sur place tous les cinq mois environ. Oui, le bâtiment s'est progressivement dégradé. Et ce sont les mêmes services communaux qui ont déclaré en juillet 2016, après de fortes pluies, que l'occupation devenait dangereuse pour ses occupants et qu'il fallait prévenir les occupants des risques pour qu'ils

se mettent à l'abri avant la mi-septembre. Ce n'est pas le politique qui a demandé aux services de faire des rapports techniques indiquant le danger, ce sont les dangers qui sont apparus, ce sont les services qui ont indiqué au politique que le risque n'était plus gérable et qu'il fallait évacuer les lieux pour la sécurité des occupants eux-mêmes.

Il y a deux ans, en 2014, le bâtiment n'était pas dangereux comme aujourd'hui, le toit n'était pas gravement atteint, l'eau et l'électricité ne se mélangeaient pas dangereusement, le plafond ne s'effondrait pas. D'ailleurs après chacun des rapports réguliers depuis deux ans qui commençaient à pointer des difficultés et listaient ce qu'il fallait réparer, j'en informais personnellement les occupants via les organisations qui les suivaient. Et SOS Migrants et mes contacts à la FGTB peuvent par exemple en témoigner. Malheureusement, le suivi par eux et les occupants n'a pas été suffisant, même quand en juillet 2016, les occupants ont été prévenus du danger que le bâtiment présentait pour eux, principalement parce que refaire un toit, toute l'électricité et la plomberie d'un bâtiment ça coûte plusieurs dizaines de milliers d'euros et personne n'est d'accord de déboursier pour un bâtiment que pourraient récupérer à tout moment les héritiers d'un actionnaire majeur de la société propriétaire, par exemple juste après que les travaux auraient été faits.

Dans une confusion particulièrement malsaine d'affaires de familles et de combats militants et partisans, certains ont voulu faire passer notre Commune, notre majorité, pour une commune raciste. L'asséner de commune raciste qui en septembre passé était l'une des premières à donner en occupation précaire un bâtiment chaussée de Ninove à une association pour accueillir les réfugiés fuyant la guerre et la misère. Cette Echevine de la Cohésion Sociale, cet Échevin du Logement qui, avec le Délégué général aux droits de l'enfant, ouvrent l'an passé un premier logement d'insertion pour intégrer des Roms slovaques en errance. Cette Commune ingrate qui fut la première Commune bruxelloise à permettre à des SDF d'intégrer directement et durablement un logement public pour sortir de la rue dans le cadre du dispositif Housing First. Cette Commune prétendument horrible où l'on accueille aujourd'hui encore dans un logement temporaire un expulsé de l'Église de Jésus évacué parmi femmes et enfants dans le froid de novembre 2013 alors que les portes de tant d'autres Bourgmestres bruxellois se fermaient. Initiatives que nous prenons, que nous faisons naturellement et sans aucun accroc entre partenaires de la majorité depuis le début de la mandature.

Mesdames et Messieurs, j'ai entendu pas mal de contre-vérités ces derniers jours et nous allons les déconstruire une par une. J'ai entendu que le bâtiment du 184C n'était pas dangereux. Certains se sont même improvisés experts en la matière. On noterait que si le bâtiment avait blessé ne fût qu'une seule personne, ceux-là mêmes auraient été les premiers à houspiller les édiles communaux, pointant leur inaction pour mettre les sans-papiers hors de danger. Deux années après le début de son occupation, après avoir régulièrement vérifié sur place, différents services communaux, mais aussi un expert en stabilité indépendant, les services régionaux comme BRULABO, les pompiers "le SIAMU", indiquent noir sur blanc que le bâtiment privé pourrait blesser gravement ses occupants. Des plafonds s'effondrent, eau et électricité se mélangent et risquent de provoquer des incendies dont les occupants ne pourraient sortir indemnes car l'évacuation serait alors très compliquée. Des champignons menacent la santé des enfants et des adultes les plus fragiles. C'est ce que disent les rapports qu'on ne peut pas de manière responsable ignorer et qui sont résumés dans l'arrêté de la Bourgmestre. Je vous invite à les lire avant de juger. Aucun être humain ne devrait être laissé dans un bâtiment qui le menace à ce point et déménager au lieu que d'être grièvement blessé, voire mort sous un éboulement ou dans un feu dans la précipitation, enfin, c'est mon avis. Quand on est responsable, on ne laisse pas des gens se blesser sous prétexte qu'ils sont sans papiers. On leur explique la situation, on va sur place, c'est ce que l'on a fait pendant deux années. On fait en sorte que ces personnes se mettent à l'abri. Être échevin, et personnellement en ce qui me concerne, de

gauche, ne signifie pas qu'on doit laisser des gens mourir dans un bâtiment qui les menace gravement. Fidèle à mes convictions, depuis deux ans encore plus concrètement, j'ai régulièrement apporté mon soutien aux occupants dans la cause qu'ils défendent. Cette cause, elle vise le droit à une régularisation fédérale sur base de critères humains. J'ai participé à différentes réunions de soutien sur place ou lors d'événements de mobilisation à l'extérieur. Dès juillet 2014, je me suis rendu sur place boulevard Léopold II. Au départ du bâtiment, comme d'autres progressistes, quelques mois plus tard je marchais avec les sans-papiers contre la politique gouvernementale de plus en plus répressive.

J'ai aussi lu sur des profils Facebook où certains Conseillers empêchaient l'expression de tout autre avis que le leur, qu'il aurait fallu laisser un délai aux sans-papiers pour se reloger. De leur point de vue, découvrant la cause tardivement, la Commune aurait décidé, je cite, «du jour au lendemain», d'évacuer le bâtiment. En réalité, dans un but humanitaire, ce sont même deux délais qui ont été obtenus. Début juillet, quand le bâtiment a été jugé dangereux pour les occupants, je me suis rendu sur place avec les services qui m'avaient alerté pour me faire ma propre idée. Nous avons donc demandé une expertise indépendante qui confirmait l'avis des fonctionnaires. Les occupants ont donc été invités à une réunion et ils ont été informés explicitement. Le 20 juillet, on le lit bien ensemble, les occupants ont admis que le bâtiment était dangereux. Ils ont demandé un délai et malgré le risque, le 1er septembre a été accordé pour qu'ils puissent s'organiser. L'arrêté a été signé encore un peu plus tard par la Bourgmestre, un peu plus tard qu'initialement prévu, le 29 août avec dix jours supplémentaires pour évacuer. Fin août les occupants ont demandé un nouveau délai. Il leur a été accordé un ultime délai, le 15 septembre. Ces délais ont donc atteint un total de deux mois. Alors que le risque de blessures ou de morts en cas d'incendie ne faisaient que grandir au fil du temps. Quelle Commune laisse de tels délais ? Les occupants voulaient-ils qu'on les aide à se reloger ? Dès juillet 2016, mais encore en août et puis en septembre, la Commune et le CPAS ont proposé des logements transit et des maisons d'accueil pour toutes les personnes qui y avaient droit. Et on sait que ce n'est pas le cas de beaucoup de personnes en raison d'une loi fédérale. Ces personnes ont malheureusement refusé, toutes les personnes qui y avaient droit ont refusé ces logements qui étaient proposés, ces solutions d'hébergement temporaire. Les personnes disaient vouloir rester ensemble, avec toutes les personnes du collectif. Et d'ailleurs, c'est ce que les deux tiers des occupants ont fait assez rapidement en ouvrant un autre squat trois fois plus grand que celui de Molenbeek dans la commune de Schaerbeek, le week-end il y a deux semaines. Lorsque je les ai à nouveau rencontrées à Molenbeek, une petite partie des personnes qui restaient sur place m'ont dit refuser de se rendre à Schaerbeek, m'indiquant vouloir des papiers et pas de relogement. Je leur ai expliqué sur place une nouvelle fois, mercredi passé, qu'un Echevin dont le parti est dans l'opposition fédérale a bien peu de chances d'obtenir une régularisation. C'est la même chose que j'avais dû leur expliquer en juillet 2014, alors que c'était encore le précédent gouvernement, le gouvernement Di Rupo.

Ajoutons aussi que dès juillet 2016, la Commune a convoqué le Samu social, Monsieur Yvan Mayeur, les ministres régionaux de l'aide aux personnes, Monsieur Smet et Madame Fremault. Ils ont indiqué qu'ils ne pouvaient rien proposer en termes de relogements, même provisoires. Pour ce qui est de Pascal Smet, on rappellera utilement son parcours : il a lui-même écrit, puis exécuté les circulaires particulièrement drastiques sur les expulsions des sans-papiers dans les années nonante au départ du cabinet du Ministre de l'Intérieur de l'époque. Pour le reste, les occupants, mais aussi les associations SOS Migrants, le MRAX, le CIRE, les avocats d'occupation, c'est-à-dire Progress Lawyers Network, le Délégué général aux droits de l'enfant ont été tenus régulièrement, et plus encore cet été, au courant des difficultés du bâtiment pour les occupants et de ce qu'il convenait de réaliser pour en permettre l'occupation à moindres risques, sans réelle suite malheureusement.

Ajoutons que le suivi des cartes médicales, plus d'une centaine de cartes accordées, a été effectué lorsqu'une partie des occupants est partie vers Schaerbeek. J'y ai veillé personnellement, avec le président du CPAS, et ce matin encore j'avais au téléphone la présidente du CPAS de Schaerbeek qui m'indiquait que les choses étaient en train d'être mises en place. Au temps de l'occupation molenbeekoise, j'ai constaté qu'aucune femme ni enfant ne se trouvait plus dans le bâtiment le 15 septembre. Il y avait à ce moment-là, le 15 septembre, de trente à cinquante hommes seuls sur cent-cinquante à deux cents occupants au départ. Ils étaient encore moins, heureusement, trois jours plus tard lorsqu'après un ultime avertissement le bâtiment a été évacué par la police.

Mesdames et Messieurs, mon travail d'Echevin du Logement je le conçois comme ceci, mettre les gens à l'abri de dangers mortels ou de blessures provoquées par des bâtiments et des logements devenus dangereux. Si mes services m'écrivent noir sur blanc qu'il y a un danger, je veux que les gens se mettent à l'abri. Cent quatre-vingt-sept personnes sur deux cents environ. Vous le savez, je ne suis pas seulement Echevin, je suis aussi militant et je voulais aussi que les occupants se mettent à l'abri des risques d'arrestation. En restant dans le bâtiment dangereux après le 15 septembre, ils prenaient en effet un risque important. En allant une fois de plus sur place mercredi passé, j'ai rencontré une dizaine d'hommes seuls présents à ce moment-là. Ils m'ont indiqué avoir totalement conscience de ce risque, ils hésitaient. Vendredi passé, une Députée et un Conseiller communal d'opposition sont allés sur place eux aussi. Dans la même ligne qu'une seule organisation, on se demande bien pourquoi, ils leur ont laissé entendre que le Conseil communal qu'ils avaient convoqué pouvait casser l'arrêté pris par la Bourgmestre. C'est faux, c'est légalement faux ! Dans toutes les communes du Royaume, c'est là où le Bourgmestre qui signe et exécute les arrêtés d'inhabitabilité et les arrêtés de police visant l'évacuation de bâtiments devenus dangereux. S'agissant de sécurité publique, ni le Collège ni le Conseil ne peuvent valider ou invalider ces décisions. Ni a priori. Ni a posteriori. De la même manière que les Conseillers communaux, les Echevins ne sont pas responsables du timing et de la manière dont la police évacue un bâtiment ou même des éventuels contacts avec la police fédérale ou l'Office des étrangers. C'est la seule prérogative de la Bourgmestre en concertation avec le chef de corps de la police. Les Echevins n'ont légalement rien à y dire.

Et ces politiciens le savaient. C'est cela qui est inhumain : manipuler des êtres humains pour servir ses intérêts personnels et partisans. Je les laisse à leur propre éthique, s'ils en ont une. Permettez-moi d'en douter au regard de ce que j'ai expliqué, au regard de l'action au sein des gouvernements fédéraux successifs de leurs propres partis, Tobback, Vande Lanotte, De Block sous le Premier Ministre Di Rupo, à chaque fois, les droits des migrants ont fondu. Le regroupement familial dont les conditions ont encore été restreintes, c'était en 2010, suite à un accord PS-NVA, il faut se le rappeler.

Molenbeek ne peut pas résoudre seule la crise des sans-papiers. Molenbeek ne peut changer la politique réactionnaire des gouvernements fédéraux successifs. Molenbeek ne peut se substituer au Samu social quand celui-ci est aux abonnés absents sur l'accueil de personnes sans papiers. Molenbeek a par contre évité une catastrophe : le bâtiment 184C n'a pas causé de blessures graves à des occupants en danger. Ils ne sont pas non plus morts dans un incendie. Le vrai débat, c'est au Fédéral qu'il faut l'avoir. Il ne concerne pas un bâtiment dangereux à Molenbeek, mais la dangerosité de la Belgique pour les sans-papiers.

Enfin, je voudrais ajouter ceci, Monsieur Ikazban, dans un message que vous avez rédigé via votre parti sur Twitter et qui a été colporté, entre autres choses, par les membres éminents de votre parti comme Nader Rekik et Catherine Moureaux, vous m'avez comparé à Marine Le Pen. En insultant ainsi le démocrate que je suis, en fait vous banalisez l'extrême-



droite et vous la rendez ainsi plus acceptable. Je trouve ça choquant. Aussi, je voudrais vous amener à y réfléchir et je vais vous offrir ce livre intitulé « Reductio at Hitlerium, une théorie du Point Goodwin ». Je vous conseille de le faire lire par chez vous. Et je trouve que des excuses vous honorerait.

**M. le Président :**

Monsieur Ikazban, vous aurez la parole après, Monsieur Majoros continuez.

**M. l'Echevin Majoros :**

Non j'ai fini.

**M. le Président :**

Vous avez terminé ? Merci Monsieur Majoros.

Je cède la parole à Monsieur Vandenhove.

**M. Vandenhove :**

Bon, après tout ça, moi je voudrais être beaucoup plus court. Je vais simplement, enfin moi je suis ici comme Président du CPAS qui est droit dans ses bottes. Je crois que les services du CPAS ont fait sur les deux années de cette occupation, le maximum de ce qui était possible. Beaucoup de choses ont déjà été citées, quelques détails ont été oubliés comme proposer, pendant le premier été, des animations gratuites pour tous les enfants qui étaient dans le bâtiment. Ça a été proposé, ça n'a pas nécessairement été suivi des faits par les gens eux-mêmes, mais il y a eu beaucoup d'interventions proactives. Je crois que les services, ça me permet de mettre en lumière le service d'aide médicale urgente du CPAS qui est un des rares encore en Belgique à exister, ce service d'habitude s'occupe d'environ entre huit cents à mille personnes. L'occupation du boulevard Léopold II nous a forcés de prendre en charge, avec les mêmes effectifs, plus ou moins deux cents personnes en permanence, parce qu'on oublie de dire qu'il y a eu une tournante pendant les deux années, donc je crois qu'on peut estimer à facilement trois cents personnes qui ont occupé le bâtiment dans une tournante. Trois cents personnes qui ont eu toutes les semaines les visites des assistants sociaux du CPAS. Je tiens à tirer mon chapeau au docteur Bacart aussi, qui n'est pas un médecin du CPAS, le CPAS n'a pas de médecin, mais avec qui une collaboration a été tout à fait indispensable pour éviter justement des catastrophes de santé qui pouvaient se passer dans les conditions de logement qu'il y avait dans ce bâtiment. Mais depuis un an, un an et demi, chaque fois que des assistants sociaux du CPAS allaient sur place, ils revenaient avec un message inquiétant en disant « cette situation ne peut pas continuer » et il y a dangerosité. Il y a dangerosité par le bâtiment et il y a dangerosité pour l'état de santé des gens, on ne peut pas laisser cette situation perdurer. Et là, je tiens quand même à dire que ce sont des situations qu'on rencontre tout le temps au CPAS, particulièrement à Molenbeek, le nombre de sans-papiers qu'il y a à Molenbeek est très important. Tout le monde sait que ceux qui se présentent au CPAS ne représentent que la partie émergée de l'iceberg donc, c'est vraiment énormément de personnes pour lesquelles effectivement les CPAS n'ont quasi aucun moyen d'intervention. La seule chose possible pour un CPAS, c'est l'aide médicale urgente. Donc, nous n'avons le droit que d'aider les gens à se soigner, nous ne pouvons pas les accompagner au niveau logement, nous ne pouvons pas les accompagner au niveau soutien financier, nourriture même ou des choses pareilles. Donc, ce service qui vraiment, et je tire mon chapeau parce que je crois que c'est le service qui travaille dans les moins bonnes conditions, est habitué à la débrouille, est habitué au partenariat, est habitué à fonctionner avec des associations, parce que c'est à peu près le seul moyen d'action qu'ils

ont et c'est ce qui a été fait boulevard Léopold II. Quand il a été possible de régulariser, enfin, pas de régulariser, de donner les papiers à des gens qui y avaient droit, ça a été fait. S'il y avait eu la possibilité de régulariser, franchement, volontiers, c'est la première chose qu'on aurait fait, mais nous n'avons pas cette possibilité légale au niveau local et c'est regrettable, mais je crois que la Commune de Molenbeek n'a rien à se reprocher dans ce dossier. Je crois que tous les services, les témoignages ont été éclairants à ce niveau-là, ont fonctionné de concert pour faire en sorte que cette occupation se passe le mieux possible. Ce qui est à regretter, c'est qu'il faut des situations pareilles, deux ans dans des situations pareilles, ce n'est pas normal. Ce sont des choses qui ne peuvent pas exister et je pense qu'il faut le dire, on est face à la détresse humaine, on est face à des personnes qui essaient de trouver un meilleur dans leur vie et on a très peu de moyens pour intervenir. Donc, c'est effectivement un appel au fédéral et au gouvernement au-dessus du niveau local pour faire en sorte que les choses bougent parce que ce n'est pas humain. Je le dis souvent, mais avant d'être du CPAS, je suis assistant social et je suis confronté à ce genre de situations et en questionnement permanent. Ce n'est pas normal de devoir agir dans les conditions dans lesquelles on est forcé d'agir. Je tenais à le dire, mais je crois que sur ce dossier-ci, rien ne peut être reproché, je crois que les choses ont vraiment été faites par tous les services communaux de la manière dont ça devait se passer et comme l'Echevin l'a dit, on arrivait à une situation dénoncée depuis très longtemps de dangerosité et je crois que la première chose à laquelle il faut veiller, c'est la sécurité des gens. Effectivement je n'aurais pas pu dormir si des gens étaient morts dans un incendie, je n'aurais pu dormir si un plancher s'était écroulé, que des gens soient écrasés. Et donc, voilà pourquoi on a dû prendre ces décisions, mais je crois que l'accompagnement a pu être fait, le nombre de réunions pour essayer de trouver des solutions pour les gens qui restaient sur place ont été nombreuses. Et en fin de compte, je crois qu'une solution a pu être trouvée pour la grande majorité des gens et j'en suis heureux.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Vandenhove.

Je cède la parole à Monsieur Rekik. Vous aurez la parole tout de suite, Monsieur Ikazban, c'est vous qui avez demandé à ce que ce soit d'abord Monsieur Rekik. Bon, puisque vous insistez, allez-y Monsieur Ikazban.

**M. Ikazban :**

Je vous remercie et je reprendrai la parole après Monsieur Rekik, merci. Donc simplement, je pense que ce soir, on a convoqué ce Conseil communal pour une situation qui est difficile humainement et qui est pénible pour des gens qui souffrent. J'ai entendu Monsieur Majoros, mais moi je continue à dire que par rapport à cette situation, vous devriez tous avoir honte. Maintenant, si Monsieur Majoros estime qu'on l'a comparé à Marine Le Pen, si Monsieur Majoros estime qu'en lui disant « vous n'avez pas honte ? », il a l'impression d'être comparé à Marine Le Pen, moi je veux bien mais... Etre navré, être désolé et présenter des excuses n'empêchent pas moins que Marine Le Pen n'a pas le monopole d'utilisation de cette expression.

Ceci étant dit, j'ai bien entendu Monsieur Majoros dans son plaidoyer, j'ai presque versé une larme, le pauvre malheureux, j'ai presque envie de lui dire sincèrement qu'il y a beaucoup plus malheureux que lui et c'est pour ça que nous sommes là ce soir. Il a beaucoup parlé de lui et aujourd'hui nous serons deux à prendre la parole du groupe PS, mon collègue et camarade Nader Rekik qui lui va parler, ne va pas parler de lui, mais va parler des gens pour lesquels nous sommes là ce soir. Je vous remercie.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Ikazban.

Je cède la parole à Monsieur Rekik.

**M. Rekik :**

Merci, Monsieur le Président, Madame la Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les membres du Collège, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nous voilà ce soir réunis dans cette assemblée démocratique pour traiter du triste sort des expulsés de Molenbeek. Loin de nos considérations partisans et de nos différences d'étiquettes politiques, un dénominateur commun nous unit ce soir. Nous sommes tous, quelles que soient nos casquettes, quel que soit notre statut social, nous sommes tous des êtres humains au cœur battant pour une vie sereine, heureuse. Alors, outre le triste destin qui nous diffère de ces mêmes êtres humains ici présents dans la salle et qui aspirent juste à vivre en paix et en sécurité, vous devez savoir qu'on parle d'hommes, de femmes, de femmes et d'enfants et de jeunes et de moins jeunes fuyant la pauvreté, la misère, la guerre ou encore les répressions politiques ou religieuses. Par respect à l'égard de ces personnes désemparées, de grâce Monsieur Majoros, de grâce à l'ensemble de tous les Conseillers ici présents, nous souhaitons que ce Conseil extraordinaire puisse se dérouler avec hauteur et un minimum d'humanisme.

Malgré la convocation d'un Conseil extraordinaire pour un échange démocratique et constructif pour trouver une solution dans l'intérêt de toutes les parties concernées, vous avez malheureusement ordonné une expulsion musclée ce lundi 19 septembre à l'aube. Nombreux sont les élus écœurés et attristés par cet infect geste que je qualifierai personnellement de lâche ! Oui Françoise, oui l'ensemble de l'équipe, je vous le dis, lâche, ça pour moi, c'est de la lâcheté. L'opinion publique ainsi que l'ensemble des Conseillers, de l'opposition et même, et je le dis, et même certains de la majorité, restent choqués par ce geste antidémocratique. Alors là, nous vous laissons seuls avec votre conscience pour juger de la faiblesse humaine, de cet acte et préférons ce soir étudier avec vous les perspectives d'avenir.

Avant tout, nous saluons les membres de la majorité qui ont, au fil de ces deux dernières années, assuré un suivi et un accompagnement direct à ces personnes. Oui Monsieur Majoros, vous étiez sur le terrain. Nous pensons particulièrement aux équipes du CPAS ainsi qu'à tous les opérateurs qui ont contribué au bien-être de ces sans-papiers. Nos respects aussi à tous les élus de l'opposition et de la majorité qui ont bataillé directement en coulisse, jour après jour, pour permettre à ces femmes et ces hommes de surmonter la pénible épreuve de la précarité sociale. Mes salutations distinguées et respect au docteur Bacart et surtout, parce que là, vous les voyez moins, mais ils sont bien présents, à tous ces jeunes qui se sont mobilisés pour la cause depuis déjà 2013, discrètement, en coulisse.

Par son histoire, Madame la Bourgmestre, et vous le savez, par sa situation géographique, Molenbeek a toujours par tradition accueilli des femmes et des hommes, des familles à la recherche d'une terre d'accueil. Juifs, italiens, marocains, subsahariens, en provenance de l'Europe de l'Est et du Moyen-Orient, Molenbeek a toujours été considérée après le point de chute de la gare du Midi ou de la gare du Nord comme une terre d'accueil. Si en 2016, une municipalité telle que la nôtre au cœur de l'union européenne n'est pas capable d'assurer un accueil durable pour une poignée de personnes en détresse, que reste-t-il de l'humanité ?

Vous le savez, les êtres humains en exil politique ou économique, qu'ils soient réfugiés ou migrants se retrouvent sans papiers et ont tout sacrifié. Ces personnes ont quitté

leur famille et leur terre natale en ayant parfois vendu le peu de ce qu'ils possédaient dans l'espoir d'une vie meilleure. Malheureusement, l'arrivée sur nos terres se traduit par une précarité sociale ponctuée par une interminable errance, de rues en rues, de gares en gares et de squats en squats. Ne sommes-nous pas capables, nous ici présents, nous les bien nés, les bien logés, de fédérer toutes nos forces pour trouver à l'échelle communale une solution durable ? N'êtes-vous pas capables de comprendre, qu'après un long périple et le traumatisme de l'exil, que les personnes ont besoin d'être ensemble. Oui des solutions ont été proposées. Les solutions de leur relogement provisoire qui les contraignent à se séparer, vous le savez, génèrent une angoisse légitime. Alors que ces personnes vivent vraiment l'insécurité de la rue, les rejets de notre société individualiste, elles ont principalement besoin de se sentir ensemble et en communauté. Vous le savez, les habitants du boulevard Léopold II, vous l'avez vu de vos propres yeux Monsieur Majoros, ont pu s'organiser afin d'assurer une cohabitation interne, pacifique et ordonnée. Oui, ce n'était pas parfait. Nous avons rencontré de nombreux voisins du boulevard qui nous ont assuré vivre en harmonie totale avec eux depuis déjà deux années. Nombreux sont les jeunes du quartier Ribaucourt et du quartier Maritime qui se sont investis dans une dynamique citoyenne de solidarité en leur offrant des vêtements, des repas, du petit ameublement, du matériel scolaire pour les enfants et je n'ose vous faire part de l'esprit de cette jeunesse et de l'état d'esprit de leur colère au lendemain de l'expulsion. Ça, ça m'inquiète. Deux jours avant l'expulsion, Catherine Moureaux notre cheffe de file et moi-même étions sur place. Oui, nous étions sur place. Et contrairement à ce que vous signalez, nous ne nous sommes pas emparés du dossier in-extremis. Renseignez-vous ! Qui assure l'accompagnement scolaire, qui assure le soutien à la parentalité ? Renseignez-vous. Il y a des gens, vous savez Monsieur Majoros, qui travaillent en coulisse et en silence, ça existe. Deux jours avant l'expulsion, nous avons été sur place suite à l'éminente expulsion prévue déjà pour le 15 septembre. L'ensemble des habitants souhaitait nous faire part de leur détresse suite à l'alternative schaarbeekoise, et c'est là qu'est le problème, qui ne leur garantissait pas un toit pour l'hiver. De plus, les témoignages nous ont fait part de problèmes d'insécurité et d'incivilité mettant en danger les femmes et les enfants. Aujourd'hui-même, et je vais bientôt conclure, les habitants du squat de Schaarbeek ont reçu un courrier les sommant de quitter le bâtiment dans les 48h. Le document est ici d'ailleurs dans la salle. Monsieur Majoros, vous avez, je ne comptais pas vous le citer ce soir, mais vous avez répété à trois reprises que vous aviez le devoir d'agir et de mettre ces personnes à l'abri. Alors à l'abri, c'est la rue ? L'abri c'est les envoyer dans les centres fermés ?

*(Applaudissements - Applaus)*

**M. le Président :**

S'il-vous-plaît, un peu de silence dans la salle !

**M. Rekik :**

Et je vais conclure et les questions précises sont les suivantes : confirmez-vous aujourd'hui que vous n'avez aucune solution alternative de relogement transitoire, le temps qu'ils puissent s'organiser pour l'hiver ? Nombreux sont les bâtiments inoccupés sur le territoire de Molenbeek. Avez-vous étudié les possibilités de réquisition et de relogement à ce niveau-là ? Aussi nous souhaitons savoir dans quelle mesure vous pourriez assurer une continuité ? Monsieur le Président du CPAS est présent ici. Je regarde ici certaines personnes mais pas une..., vous avez compris le message. Dans quelle mesure vous pourriez assurer une continuité d'assistance sociale pour éviter que ces personnes ne soient en danger ? La rue conduit tous les jours des personnes à la morgue, vous le savez. Particulièrement pendant la période hivernale. Pourront-ils malgré l'expulsion bénéficier des outils et des dispositifs sociaux de notre municipalité ? Qu'en est-il des enfants et de leur

scolarisation ? Vendredi passé, j'avais constaté qu'il restait dans l'immeuble des mamans avec enfants. Je n'ose vous décrire le regard de cette petite fille ne sachant pas où elle allait dormir, ne sachant pas où elle allait pouvoir faire ses devoirs.

Suite à l'ordre d'expulsion, la gouvernance de la Commune de Molenbeek a envoyé douze êtres humains en centre fermé et je vais conclure par ça, je dis bien la gouvernance de la Commune. Aujourd'hui ils sont nombreux, aussi bien dans la majorité que dans l'opposition à souhaiter que vous interveniez, Madame la Bourgmestre, pour la libération des personnes arrêtées suite à votre ordre d'intervention policière. En tant que Bourgmestre, pour qui j'ai quand-même du respect et beaucoup de respect, en tant que premier magistrat de la Commune, en tant que députée fédérale à la Chambre des représentants, en tant que proche de Monsieur le premier Ministre de votre même famille politique, nous vous exhortons d'user de toute votre influence pour convaincre le premier Ministre, Charles Michel, et son équipe d'appuyer la libération des douze personnes arrêtées et enfermées en centre fermé. Aucune de ces personnes ne fut impliquée dans des faits d'incivilité, de délinquance ou de criminalité. Ce sont juste des êtres humains qui aspirent à vivre en paix.

La dernière chose, au nom du droit à la liberté, au nom des droits humains...

**M. le Président :**

Veillez conclure Monsieur Rekik.

**M. Rekik :**

Je conclus, pouvons-nous ici compter sur vous ? Merci.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Rekik.

Je cède la parole à Monsieur Ikazban.

**M. Ikazban :**

Merci Monsieur le Président, merci à Nader Rekik d'avoir resitué le débat là où il le faut vraiment. La situation de l'immeuble du boulevard Léopold II, qui a été évacué en grande pompe, n'est pas neuve, la Bourgmestre d'ailleurs l'a rappelé dans son intervention. D'ailleurs mes collègues Farida Tahar et Nader Rekik, notamment, vous avaient déjà interpellée là-dessus, il y a deux ans et vous aviez répondu, je cite, « à ce stade, aucun élément en termes de sécurité et d'hygiène, de salubrité publique ne justifie un arrêté mettant un terme à cette occupation. L'électricité fonctionne, les détecteurs d'incendie sont présents, l'escalier de secours est accessible, des lances à incendie fournissent aux étages l'eau nécessaire à l'hygiène des occupants... » Donc c'est exactement quasi mot pour mot ce que vous avez dit et ce que vous avez dit à l'époque, il y a deux ans.

Pour la énième fois, je pense qu'on ne le répétera jamais assez ce soir, les occupants de l'immeuble n'avaient aucun problème de voisinage, que du contraire, chose assez exceptionnelle à Bruxelles, je pense qu'il faut le souligner. Ils sont même soutenus et par le voisinage et par un collectif sérieux, avec des associations comme, quand-même, le Mrax, le Collectif des sans-papiers, le Collectif des syndicats et toute une série de bénévoles et d'intervenants dont on a déjà parlé. Si problèmes de sécurité il y a, nous sommes en droit de nous demander pourquoi tout cela se passe tout d'un coup aujourd'hui. Pourquoi tout cela se passe maintenant, pourquoi en deux ans. Au regard des déclarations précédentes, celles

que j'ai citées, celles que vous avez répétées, la question devient de plus en plus importante et je dirais même interpellante. Je ne m'attarderai évidemment pas sur le rapport d'expertise, nous ne sommes pas des experts, mais plutôt sur vos déclarations, actions passées, présentes et surtout futures parce que c'est pour ça qu'on est là également ce soir.

J'aimerais bien savoir, nous aimerions bien savoir en fait, qui a réellement commandité cette expulsion parce qu'à vous entendre, c'est qui ? C'est la Commune ? C'est le Collège ? C'est le Collège dans son ensemble, c'est une partie du Collège, c'est un propriétaire, c'est un futur propriétaire, c'est d'autres personnes ailleurs ? On a le droit de se poser des questions. N'y a-t-il pas finalement un projet immobilier pour ce bâtiment peut-être ? La question est pertinente et nous attendons une réponse. Nous sommes en droit de vous demander pourquoi la Commune a précipité les choses d'autant que l'expulsion s'est faite quelques jours avant le Conseil communal de ce soir. Quand nous avons convoqué ce Conseil communal, il n'y avait pas d'expulsion, je le rappelle encore une fois, parce qu'on raconte tout et n'importe quoi parfois. Nous avons convoqué ce Conseil communal. Au départ, on voulait d'ailleurs qu'il ait lieu le lundi et puis on l'a repoussé au mercredi et puis au vendredi, enfin soit, au départ, les membres de l'opposition qui l'ont demandé, c'était pour parler de cette situation avant expulsion. L'expulsion a eu lieu lundi donc vous ne pouvez pas nous accuser de quelque préméditation que ce soit dans ce domaine-là. Et croyez bien qu'aujourd'hui, c'est assez troublant. Pourquoi ne pas avoir attendu la tenue de ce Conseil extraordinaire ? Cette précipitation, sans porter d'accusations, en tout cas donne l'impression qu'on a voulu empêcher le Conseil communal de jouer son rôle démocratique. Si aujourd'hui, ce soir, vous ne donnez pas une réponse claire et valable, nous serons en droit évidemment de penser qu'il y a peut-être une volonté manifeste de court-circuiter le travail du Conseil communal, j'en veux pour preuve le nombre de personnes qui m'ont demandé après l'expulsion « tiens, est-ce que vous allez maintenir votre Conseil communal ? ». Evidemment qu'on allait maintenir le Conseil communal, avec ou sans expulsion. J'en suis ici avec mon groupe à me poser cette question du pourquoi de cette expulsion seulement maintenant et pourquoi de manière aussi précipitée, comme je le disais.

J'aimerais également savoir ce que la Commune a prévu comme accompagnement parce que j'ai entendu quelques bribes d'accompagnement, de ce que vous avez fait, on aimerait bien savoir ce que vous allez faire aujourd'hui, ici et maintenant et demain, c'est ça qui est important aujourd'hui. Quid de l'action du CPAS, quid de l'action des travailleurs de prévention, quid du soutien psychologique, médical ? Qu'a-t-on prévu comme solution de relogement ? L'expulsion et l'arrestation manu militari d'une dizaine de personnes encore sur les lieux ce lundi à l'aube par une armada, une armada, de deux cents policiers, un hélicoptère, des chiens, une brigade d'intervention spéciale. J'ai des parents qui habitent à côté, ils pensaient qu'on intervenait dans un dossier anti-terroriste, suivi d'une incroyable, et d'ailleurs, excusez-moi mais j'ai bien écouté ce que vous avez dit tout à l'heure, vous avez fait intervenir une armada alors que vous saviez qu'il y avait dix personnes là-bas, c'est encore plus incompréhensible, c'est vraiment du gaspillage ou de la musculation ou les deux.

Alors, je voudrais également me poser la question de savoir « tiens, expulsion le lundi, suivi d'une incroyable communication sur les contrôles de domiciles, de commerçants ». On a emmerdé dix mille molenbeekois pour pas grand-chose en réalité, c'est assez troublant, je dois le dire, les chiffres d'ailleurs qui ont été donnés à l'occasion de ces contrôles sont largement contestés par vos propres Echevins, Madame le Bourgmestre. Il semble que vous ayez opté, Madame la Bourgmestre, pour le tout au sécuritaire, renvoyant la prévention aux oubliettes. En fait, votre Collège dénonce les propos de Jan Jambon mais en réalité, vous faites du Jan Jambon sans Jan Jambon, c'est assez particulier, ça relève quand-même de la psychanalyse. Avec treize personnes, douze ou treize personnes détenues en centre fermé, quel message adresse-t-on à ces gens, quel est le message

politique qu'on adresse à ces gens avec cette intervention de ces personnes ? Je rappelle quand-même qu'aujourd'hui nous parlons là de personnes qui sont en centre fermé et qui sont vraiment aujourd'hui en danger, Nader l'a assez expliqué. Le seul message que vous transmettez, c'est, vous pouvez dire ce que vous voulez, vous pouvez jouer autant de violons que vous voulez, les faits parlent d'eux-mêmes : aujourd'hui des réfugiés sont à la rue, aujourd'hui des gens sont en centre fermé en danger, le message c'est : réfugiés, migrants, sans-papiers, on ne veut pas de vous à Molenbeek-Saint-Jean.

Quand je repense à votre communication sur l'Arménie et la symbiose dans votre majorité, le fait que vous travaillez en collégialité, en complémentarité, en transversalité, nous aimerions savoir finalement si c'est une politique qui est cautionnée par l'ensemble de votre majorité ou par une partie de la majorité ? Si oui, les choses doivent être ce soir clarifiées par chacun des membres. Si ce n'est le cas, alors, que font ces membres qui se prétendent de gauche dans cette majorité et qu'attendent-ils pour se démarquer de cette politique-là et éviter qu'on applique la politique de nettoyage.

Alors, je reviens sur le plus important, l'avenir. Que nous proposez-vous pour l'avenir ? Qu'a fait votre Collège pour sortir les gens du centre fermé, parce que vous dites que cela fait deux ans, qu'est-ce qu'on a fait pendant deux ans pour trouver une solution, pour éviter l'expulsion, pour éviter une insalubrité, pour reloger des gens, qu'est-ce qu'on a fait concrètement aujourd'hui à part cette expulsion, ces gens en centre fermé ? Il n'y a pas d'autre résultat. Aujourd'hui ils sont en danger, je ne dois pas vous rappeler les événements dramatiques que connaît aujourd'hui le Congo. Que fait le CPAS pour aider concrètement ces personnes qui se retrouvent sans toit, pour ces personnes qui auront besoin de soutien et d'accompagnement psychologique mais médical également, il faudra continuer. Quid de l'organisation de la scolarité des enfants, comme l'a rappelé Nader, du relogement des familles et puis, puisqu'on est aussi là pour faire des propositions, avez-vous imaginé de réquisitionner des espaces plus salubres ? Finalement, puisque vous saviez qu'il y avait un problème dans ce bâtiment, pourquoi le Collège n'a pas cherché une solution décente et salubre quelque part dans la commune plutôt que de renvoyer les gens ailleurs, à Schaerbeek, comme on essaie parfois de cacher des problèmes ou de s'en débarrasser, c'est une impression en tout cas qui est assez bizarre, assez étrange.

Lors du dernier Conseil communal, sans aucune hésitation, vous avez proposé d'exproprier deux propriétaires de deux logements pour des projets. Pourquoi ici vous n'avez pas fait la même chose, pourquoi ici vous n'avez pas eu ce même courage, pourquoi ici vous n'avez pas eu les mêmes convictions que vous étalez ? On veut bien vous croire, vous nous étalez de la confiture, mais dans les faits, ce n'est pas le cas. Evidemment, vous auriez trouvé une solution comme ça, un transfert de ces personnes vers un autre lieu, ça aurait été évidemment beaucoup plus digne et beaucoup plus humain.

Le corollaire, c'est que tout naturellement quid de la domiciliation ? Parce qu'évidemment, c'est là qu'on rentre dans un jeu vicieux, ces gens qui sont dehors, sans toit, sans domiciliation, n'auront quasi droit à plus aucune aide officielle. Je pense que vous devez essayer de trouver une solution pour leur domiciliation. En définitive, j'aimerais aussi savoir : que va devenir cet immeuble, si vous n'avez pas de solution et puisque vous ne parvenez apparemment pas à entrer en contact avec le propriétaire ? Nous vous suggérons que la Commune décide d'exproprier ce propriétaire, ce ou ces propriétaires puisque c'est une société apparemment. Pour en faire un projet, un vrai projet d'accueil et de logement à l'attention de ces personnes, à l'attention de ces migrants, et je vous rappelle qu'aujourd'hui, dans le monde, il y a soixante-sept millions de déplacés. Des gens ont plus que jamais besoin de notre solidarité, il y a soixante-sept millions de personnes qui dans ce monde sont déplacés, est-ce que vous vous rendez compte, dont énormément d'enfants.

Je reviens à Hambourg où soixante mille réfugiés ont été accueillis. Le marché du logement est saturé, comme ici, comme partout, ça je veux dire, vous n'avez pas de baguette magique, c'est vrai comme dans la plupart des grandes villes mais là-bas, le pragmatisme s'est mêlé à la solidarité pour trouver des solutions d'accueil et de relogement. Certains adultes ont même eu accès au marché de l'emploi assez rapidement, à Hambourg, ici, pas loin de chez nous. Pourquoi vous, vous n'avez pas essayé de trouver une solution concrète pour ces cent-cinquante personnes ?

Je résume mes questions et je termine là-dessus aussi Monsieur le Président : pourquoi cette expulsion seulement maintenant ? Pourquoi l'usage de la force aussi disproportionnée pour seulement une dizaine de personnes ? La force disproportionnée, est-ce qu'on n'est pas en train de lancer un message politique en réalité, est-ce qu'on n'est pas devant une expulsion politique ? Qu'avez-vous fait également pour sortir les personnes détenues au centre fermé et éviter en conséquence de les mettre en danger ? Car aujourd'hui effectivement comme l'a dit Nader ils sont beaucoup plus en danger en centre fermé que s'ils étaient dans ce bâtiment. Quelle solution immédiate ? Qu'avez-vous comme solution immédiate et concrète pour aider ces personnes au niveau du logement, au niveau de l'aide scolaire, au niveau de la scolarité, de l'emploi, du soutien médical et de la réinsertion ? Enfin, pourquoi la Commune ne propose-t-elle pas un lieu, salubre, pour permettre à ces gens de retrouver un toit et une stabilité ? Et pour terminer, quid de notre proposition concernant le boulevard Léopold II pour une réquisition publique en vue d'en faire un vrai projet d'accueil et de relogement ? Il y va, Mesdames et Messieurs, c'est pas une affaire politique, ce n'est pas une affaire d'un parti politique, c'est une affaire de dignité humaine et de solidarité.

Je vous remercie.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Ikazban.

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

**Dhr. Van Damme :**

Mijnheer de Voorzitter, ik zal mijn tussenkomst in het Frans doen want anders vrees ik dat veel mensen in het publiek mij niet gaan verstaan en vermits er zoveel volk is zal ik het toch beter eigenlijk in het Frans doen.

Eerst en vooral, tout d'abord on nom de SPA, je dois quand-même dire que j'ai été très surpris par l'intervention de l'Echevin du Logement. J'ai trouvé l'intervention de la Bourgmestre et du Président du CPAS assez sereine et je croyais aussi que c'était le but de la réunion de ce soir d'avoir un échange de fond pour trouver une solution, pour au moins expliquer la situation et non pas de se perdre dans des attaques personnelles, politiques, voire dans des justifications personnelles par rapport à soi-même, par rapport à son parti, par rapport à sa personnalité et que je trouve assez déplacées en cet endroit. Je rappelle à Monsieur Majoros qu'il n'est pas ici comme militant, il n'est pas ici comme Echevin. Est-ce qu'on peut faire entrer plus de public dans la salle.

**M. le Président :**

Monsieur Van Damme, Monsieur De Block, la capacité de la salle est atteinte, il n'y a pas moyen de faire plus. Désolé, on ne pouvait pas savoir combien de personnes nous allions avoir.



Non, non, et de toute façon, Monsieur De Block vous le savez, ce n'est pas la première fois qu'on est dans cette salle et que cela se produit. Et vous savez également que normalement, les chaises ne sont pas autorisées pour permettre l'évacuation de la salle. Donc voilà, on a fait son possible.

**Dhr. Van Damme :**

Monsieur le Président, je trouve que cela se passe de façon très ordonnée, je crois qu'il n'y a pas de problème du tout, tout le monde se comporte de façon exemplaire. Voilà, j'avais commencé mon intervention en expliquant mon regret par rapport aux attaques assez fulgurantes, pour ma part déplacées et aussi que je ne trouve pas correctes de Monsieur Majoros qui en a fait une histoire personnelle. Ce n'est pas une histoire personnelle, vous êtes ici Echevin et uniquement Echevin. Et nous vous appelons à vous justifier au nom du Collège, au nom de votre Echevinat et pas en tant que militant Ecolo ou autre. Vous êtes ici comme Echevin, comportez-vous alors comme Echevin aussi, avec la dignité d'un Echevin parce que franchement, je ne trouve pas que votre intervention était à la hauteur d'un Echevin compétant et poli. Voilà.

La première partie de mon intervention au fond rejoint toutes les questions qui ont été posées par mes collègues Nader Rekik et Jamal Ikazban. La première concerne évidemment la nécessité d'au minimum reloger tous les gens maintenant. Après deux ans de cohabitation assez positive avec les riverains, avec beaucoup d'associations qui ont soutenu, des médecins qui ont soutenu, les services de la Commune qui ont soutenu tous ces gens avec des associations comme celle de mon collègue Hassan Rahali, qui sont régulièrement intervenus pour soutenir les gens sur place, pourquoi tout à coup est-ce qu'il y avait vraiment besoin de reloger tous ces gens-là et pourquoi tout à coup il n'y avait pas d'autre solution que celle-là ? C'est surtout ça. Je comprends qu'il y a eu des problèmes de sécurité et d'insalubrité, mais pourquoi ne pas y remédier sur place, pourquoi ne pas trouver une solution sur place ? Si pendant deux ans la situation a été si bien gérée, félicitations d'ailleurs à tous ceux qui y ont contribué, première question : pourquoi ?

Deuxième question, l'élément qui reste quand-même flou dans tous les discours des membres du Collège, c'est l'élément de relogement. Personne ne nous a expliqué ce soir où ces gens ont été relogés, quelle alternative on leur a présentée, véritable alternative, je ne parle pas de divisions plic-ploc, je parle d'une véritable alternative. La Commune a eu assez le temps pour trouver une solution sur son propre territoire parce que je vois, Monsieur Majoros, que vous renvoyez la balle à tout le monde autour de vous, mais la question était aussi : qu'est-ce que la Commune aurait pu faire elle-même ? Et donc c'est ça le nœud du problème, quelle solution de relogement véritable ? Et pas seulement un renvoi par exemple vers Schaerbeek où, mon collègue Nader Rekik l'a encore très bien expliqué, que cette solution n'en était pas vraiment une parce qu'apparemment l'endroit où on les renvoyait doit être évacué maintenant aussi. Donc là, on veut vraiment une réponse, quels efforts de relogement vous avez faits et quels efforts de relogement sont encore possibles ? Et pas de solutions plic-ploc, de vraies solutions.

Alors, la dernière intervention, Madame la Bourgmestre, je trouve qu'à ce niveau-là vous vous êtes quand-même un peu vite désistée de toute responsabilité. Ça concerne cette intervention Robocop, GI Joe, militaire, Nader Rekik l'a dit, mon collègue Ikazban aussi, et ce n'est pas une blague, ce n'est pas une exagération, les gens du quartier croyaient vraiment qu'il s'agissait d'un raid anti-terrorisme, d'une intervention anti-terroriste. Surtout au vu de tout ce qui s'est passé, c'est tout à fait compréhensible que les gens pensaient ça et franchement même pour les interventions qu'on a vues, pour l'arrêt d'Abdeslam par exemple, on n'a même pas vu ce déploiement énorme qui s'est déroulé ce jour-même. C'est vraiment quelque chose qui pour moi était incompréhensible, d'autant plus qu'il n'y avait quasi plus

personne dans ce bâtiment. Là, on aurait pu les évacuer avec à la limite cinq policiers de quartier si vraiment, il y avait eu un problème et pas avec deux cents personnes. On peut même se poser la question sur l'aspect financier. C'est vraiment la toute dernière question à se poser, mais on peut se la poser aussi. Est-ce que c'est vraiment une utilisation opportune des deniers publics ? A mon avis, c'est non et je ne comprends d'ailleurs pas comment une Bourgmestre qui a une police, qui connaît les quartiers, qui connaît la commune, qui devrait la connaître n'a pas su qu'il n'y avait finalement plus que treize ou quatorze personnes dans les lieux. C'est quelque chose d'incompréhensible pour moi et d'ailleurs, je vois aussi dans les communications que les différents membres du Collège font, par mail d'ailleurs, il y a des mécompréhensions totales. Parce qu'il y a des Echevins qui disent que c'est uniquement le niveau fédéral qui est intervenu et que la Commune n'a rien à voir là-dedans et puis il y en a d'autres qui disent que c'est le chef de corps qui est intervenu suite à la demande de la Bourgmestre. Et donc, même vos propres Echevins ne sont pas clairs par rapport à ce qui s'est passé vraiment. C'est vous qui avez décidé Madame la Bourgmestre ? Oui, c'est vous. Alors, est-ce vous qui avez décidé de la force qui devait être utilisée ? Oui ou non ? Si c'est non, alors je ne comprends pas pourquoi vos services n'ont pas prévenu le service fédéral de la réelle situation et pas d'une soi-disant intervention militaire sur place.

Voilà, pour clôturer, je ne vais plus intervenir plus longtemps parce que je crois que l'essentiel a été dit. Ces trois questions, les questions de fond : pourquoi un déménagement était-il vraiment nécessaire ? Deuxièmement, pourquoi est-ce qu'il n'y a pas vraiment eu une solution de relogement proposée ? Et troisièmement, pourquoi cette intervention GI Joe le même jour, par hasard, où la Bourgmestre a communiqué ces soi-disant résultats du Plan Canal ? C'est quand-même une coïncidence très bizarre, surtout quand on savait qu'il allait y avoir un Conseil extraordinaire. Tout le monde s'est posé la question du déni de la démocratie parce que normalement, on aurait pu intervenir facilement, avant d'agir de la sorte. Et donc, je trouve qu'il y a quand-même pas mal d'explications supplémentaires nécessaires.

Je vous remercie au nom du SPA.

**M. le Président :**

Dank u Mijnheer Van Damme.

Ik geef het woord aan Mijnheer De Block.

**M. De Block :**

On a discuté de beaucoup de choses aujourd'hui, mais je pense que la première chose à éclaircir, c'est ce qui s'est passé avec l'éviction effectivement. Une action qui me semblait vraiment une action anti-terroriste qui n'a rien à voir en tant que telle avec l'insalubrité du bâtiment.

Je pense qu'il faut comprendre que l'insalubrité du bâtiment n'avait rien à voir avec un Theo Francken qui avait twitté, tout de suite après, content de l'action à Molenbeek : "quatorze illégaux arrêtés, 6 de Mauritanie, 2 Guinéens"... Ce n'est pas anodin que cela se passe dans le contexte de plusieurs sorties médiatiques de la Bourgmestre qui parle de faire le ménage, de dix mille contrôles, de fermer des ASBL... Il s'agit clairement dans ce cas-ci que toutes les menaces, tous les moyens utilisés étaient disproportionnés pour l'évacuation d'un bâtiment peut-être insalubre ou insécurisé. L'intérêt de cette opération militaire n'était pas d'évacuer mais d'arrêter. Roosemont, Directeur de l'Office des Etrangers avait prévu quarante-cinq places dans les centres fermés, quarante-cinq places. A la limite, il n'était pas content qu'il n'y ait que treize personnes arrêtées et Roosemont tout de suite a proposé son

aide à Schaerbeek, pour des évictions futures, pour dire « j'ai encore des places disponibles ». Ça, c'est la réalité. Quand on voit les moyens disproportionnés, on ne préparait pas d'évacuer quelques familles. Ce n'est pas comme ça qu'on évacue quelques familles. On voulait donner un signal « on est en guerre contre les réfugiés ». Et depuis deux ans, Francken demande la possibilité de rentrer sans mandat dans les maisons occupées par des gens sans papiers, pour les évacuer, mais la loi ne le lui permet pas. Malheureusement à Molenbeek, la Bourgmestre a donné le triste accord, a donné le mandat, via son arrêté, à Francken de réaliser son rêve, c'est-à-dire de pouvoir évacuer et rentrer dans des maisons où normalement, on ne peut pas rentrer sans mandat judiciaire. Je pense que cette évacuation ne correspondait vraiment pas aux défis de ce bâtiment. Il y a des voisins qui en témoignent et je veux lire un petit morceau d'une lettre qu'un voisin vous a adressée, je pense à vous tous et qui parle de : « la force disproportionnée, que le bâtiment a été envahi, comme quoi les gens qui habitaient, c'est en néerlandais, je traduis simultanément, il s'agissait de terroristes dangereux, alors que ce sont les voisins, les gens dans le bâtiment qui ont été terrorisés avec un hélicoptère qui était très bas au-dessus des maisons avec des enfants qui se sont réveillés effrayés, avec des gens qui descendaient des hélicoptères ». Donc c'est vraiment complètement une action militaire comme on en voit dans les films. Les gens demandent pourquoi cette intervention ne pouvait pas avoir lieu en journée, pourquoi on ne peut pas juste avertir les gens, frapper à la porte et puis après décider si oui ou non il y a des gens qui refusent de quitter ?

Pourquoi sortir à 5h30 du matin avec ces moyens, avec cette force et cette brutalité ? Les gens vivaient bien avec les gens du bâtiment. Et donc les voisins disent que : "tout le monde va y perdre. La police va perdre son visage, son autorité, sa confiance. La Commune va perdre son aspect chaleureux et la présence de ces gens - il l'écrit littéralement - donnait de la couleur à ces quartiers et un contrôle social". Et donc, les gens n'avaient absolument pas de problèmes avec les gens dans le bâtiment du Léopold II 184. Ils ont peur que : "maintenant ça va de nouveau devenir un truc vide, un chancre de la ville".

Moi je voudrais savoir qui a décidé ? Qui a décidé ? Parce que la Bourgmestre dit que c'est le chef de corps, mais le même voisin a envoyé cette lettre aussi à la police. Et la police dit « c'est pour ça que, pour cette mission, nous étions sous le contrôle et l'autorité de la Bourgmestre ». Alors qui a décidé ? C'est à la demande - et je lis texto – « van het Gemeentebestuur, des autorités communales qu'une assistance armée a été livrée lors de l'évacuation de ce bâtiment », à la demande de la Commune et des autorités communales. Donc, je ne pense pas qu'on puisse se dédouaner de ses responsabilités en tant que Bourgmestre si facilement. Combien de policiers locaux, combien de policiers fédéraux, c'est une question, j'aimerais bien avoir une réponse, ont été investis pour cette éviction ? Combien cela a coûté ? Je pense que ce coût aurait pu rénover tout le bâtiment en une fois. Comment ça se fait, parce que là, je trouve ça vraiment important, comment ça se fait ? Parce que ce sont des Molenbeekois, avec ou sans papiers, ce sont des Molenbeekois, ils vivaient ici depuis deux ans. Comment ça se fait que des partis qui se disent progressistes, des partis qui disent défendre l'intérêt des Molenbeekois, des partis qui se disent écologistes ou humanistes ne foutent plus le bordel, excusez mes mots, dans cette majorité ? Comment ça se fait qu'on ait cette hypocrisie, ou plutôt schizophrénie, un jour et que la Région Bruxelles-Capitale dénonce l'éviction, et l'autre jour, on se met sur une photo avec le chef de groupe de la Commune pour dire combien on s'entend bien et qu'il y a une bonne ambiance. Mais j'espère qu'il n'y a pas de bonne ambiance du tout.

*(Applaudissements - Applaus)*

J'espère que les autres partis qui disent ne rien savoir, ok, il faut arrêter avec ça, les gens étaient au courant. Il y avait des gens qui n'étaient même pas dans le squat et qui étaient au courant. Les administrations étaient au courant. Ne dites pas que vous n'étiez pas

au courant. Ne vous cachez pas derrière la Bourgmestre et ses décisions. Ne vous cachez pas derrière la Bourgmestre et son arrêté. On aurait pu discuter ici du point déjà au conseil passé. J'avais demandé, suite à la demande de médecins, de mettre un point en urgence, ça a été refusé par la Bourgmestre. On aurait pu déjà en discuter avant. Nous discutons maintenant effectivement de ce qu'un Echevin du Logement devrait faire, un Echevin des Affaires Sociales devrait faire, c'est-à-dire de garantir le droit à un logement, de garantir le droit à la santé, de garantir le droit à une école pour les enfants. Parce que j'ai l'impression qu'on est soucieux de tout ça uniquement tant que les gens sont à l'intérieur de ce bâtiment insécurisé. Dès qu'ils sont dehors, dans la rue, on ne parle plus de «soucieux de leur santé» dans la rue, plus de « soucieux de la santé mentale ». Il y a des gens qui ont une histoire, un vécu de torture dans leur pays et qui doivent vivre maintenant de nouveau cette éviction, qui maintenant se trouvent en centre fermé. Qui va maintenant s'occuper de leur santé et de leur santé mentale ? Comment ça se fait que l'on se soucie de leur santé et leur sécurité dans le bâtiment, mais qu'on ne se soucie pas de leur santé une fois à l'extérieur ? Je voudrais en fait vous lire un petit extrait d'une lettre qui a été écrite par quelques médecins qui ont suivi beaucoup de sans-papiers et qui disent texto : « l'éviction d'urgence des habitants de ce bâtiment va avoir des conséquences médicales graves pour les habitants eux-mêmes parce qu'à cause de cette éviction, une partie ne trouvera pas un toit et leur santé sera en danger, directement, immédiatement". En plus, sans domicile, ils n'ont pas droit à leur carte médicale et les médecins viennent de confirmer que plusieurs d'entre eux ont déjà vu leur carte médicale, donc le droit à des droits de santé, supprimés, maintenant, mi-septembre, c'est fini pour eux. Qui se soucie encore de leur santé ? Certains ont besoin de médicaments pour des maladies chroniques et leurs médicaments ne sont plus remboursés. Certains ont besoin d'avoir des visites médicales, ils n'auront plus droit à cela, des dangers pour les habitants, mais aussi pour la santé publique. Effectivement, il y a eu des gens qui ont été atteints par des maladies contagieuses. Maintenant ces gens risquent de se retrouver dans la nature, partout, partout, on ne sait même pas où ils sont. Comment on va suivre cela ? C'est quoi la mesure ou l'arrêté de la santé publique qu'on va arrêter pour éviter que maintenant ces maladies peuvent éventuellement effectivement toucher d'autres personnes, la santé publique mais aussi les gens qui sont touchés mentalement par leur histoire, par leur vécu et qui sont maintenant de nouveau touchés, je dis presque terrorisés...

**M. le Président :**

Mag ik u vragen om het te verkorten?

**M. De Block :**

Je vais parler, franchement, je vais parler, j'ai préparé, je suis presque au bout mais je veux vraiment aller jusqu'au bout. Des gens qui risquent d'être déstabilisés émotionnellement, psychologiquement par ce vécu, par ce qui s'est passé maintenant. Je trouve qu'on doit vraiment faire très attention, en tant que société, de prendre ses responsabilités de mettre des gens dans une détresse psychologique et émotionnelle aussi forte. Il y a des gens qui vont péter des câbles, qui risquent de péter des câbles. Il ne faut pas s'étonner après alors, si on pousse les gens à bout, il ne faut pas s'étonner. Et donc, les médecins disent : « oui, malgré les conditions de vie qui ne sont pas très saines, les conditions insalubres du bâtiment, la situation de vie est meilleure que dans la rue".

Est-ce qu'il faut le dire, la solution dont on parle à Schaerbeek ? Effectivement, la lettre d'éviction a été envoyée et dans les 48h on demande de quitter les lieux. Est-ce que les gens devront attendre encore une fois une intervention musclée ? Est-ce que Roosemont va arriver à remplir ses petites places en centre fermé, est-ce que c'est cela qu'on veut ? Donc, oui, je pense qu'il faut se poser la question de savoir comment on va résoudre cela. Il faut se poser la question comment dans le futur, et je suis vraiment optimiste, je veux

vraiment ici qu'avec le Conseil après on n'arrête pas juste le débat. On prend à la limite du temps pour délibérer. Je trouve qu'il y a des propositions concrètes qui ont été mises sur table et j'en cite quelques-unes : il y a probablement un appel en cours de cassation contre l'arrêté qui va être introduit. Est-ce que les familles doivent revenir pour le temps, pour une certaine période tant qu'il n'y a pas d'alternative dans le bâtiment ? Où est-ce qu'on peut trouver des autres bâtiments à Molenbeek, réquisitionner les bâtiments existants, dans d'autres communes, il y a une liste des bâtiments vides ?

**M. le Président :**

Je vous demanderais de clôturer Monsieur De Block.

**M. De Block :**

Je suis dans les trois dernières lignes. Donc je voudrais demander la liste des bâtiments vides. Cette commune, avec un Echevin Ecolo qui sait sûrement que d'autres Echevins Ecolo dans d'autres communes ont cette liste suite à la consommation d'eau et d'électricité. Je voudrais demander que les services de la Commune puissent garantir la scolarité des enfants de ces familles. S'ils sont dans des écoles à Molenbeek, qu'ils puissent continuer et qu'ils soient encadrés pour le faire. Qu'on cherche, qu'on aide à chercher éventuellement des familles à trouver d'autres écoles si nécessaire. Je voudrais demander très précisément que Madame Schepmans, la Commune, soutiennent d'éventuelles demandes de régularisation pour les familles qui ont des enfants dans l'âge de la scolarité obligatoire, pour qu'ils puissent au moins finir leur scolarité parce que le droit à la scolarité, c'est aussi un droit.

Je voudrais demander que le CPAS de Molenbeek puisse garantir que tant que les familles ailleurs n'ont pas à nouveau une carte médicale, qu'elles puissent garder les droits ici sur base de ne fusse qu'un domicile, sur base du siège du CPAS.

Et puis je voudrais demander réellement qu'ici, tous ensemble, on donne un signal et on demande, on vote une résolution et on demande au Collège et à la Bourgmestre d'intervenir auprès des autorités pour effectivement demander que les gens qui sont dans les centres fermés soient libérés.

Je pense que ce sont cinq, six choses qui à mon avis peuvent être votées très concrètement dans une résolution, dans une motion. Je voudrais proposer qu'on prenne le temps et que après on repasse à l'ordre du jour.

*(Applaudissements - Applaus)*

**M. le Président :**

Merci Monsieur De Block.

Je cède la parole à Monsieur Ait Jeddig.

**M. Ait Jeddig :**

Merci, j'ai écouté attentivement. Alors, bien sûr moi aussi j'ai été surpris que l'expulsion se fasse avant le Conseil Communal. C'est triste de ne pas nous avoir consultés ou au moins d'avoir suscité le débat. Le parti Islam est contre cette expulsion manu militari des demandeurs d'asile comme vous l'avez fait. Nous demandons plus de justice dans ce genre de dossiers et qu'ils ne se traitent pas à la légère ni surtout avec brutalité. C'est vrai

que cela fait deux ans que certains demandeurs d'asile occupent l'ancien home du boulevard Léopold II, mais bien trop souvent les réponses à leurs demandes de régularisation se font attendre. Entre-temps, certains travaillent et ont des enfants qui vont à l'école. Ils se sont, dans la plupart des cas, construit une vie, ils n'attendent au fond que la régularisation. Et les jeter à la rue, les arrêter et ensuite les enfermer dans des centres fermés comme des malpropres, c'est un manque total de respect. Tout être vivant a le droit au respect et à sa dignité. Alors que Charles Michel était en train de souligner la politique traditionnelle d'accueil des réfugiés dans notre pays au siège de l'ONU, nos autorités communales procèdent à des expulsions.

La raison technique que vous invoquez témoigne de votre manque d'humanisme. L'humanisme est un concept que vous avez dilué dans le bain de vos décisions politiques. Ces derniers mois, ce sont toujours les mêmes raisons que vous invoquez pour justifier des fermetures comme celle de l'école coranique et d'autres associations, ou cette fois-ci, des expulsions de sans-papiers, alors qu'ils sont en situation de faiblesse. Ça, c'est votre point fort. Etat des lieux, insalubrité des nouveaux éléments que vous invoquez. Pourtant, les occupants et les associations qui les soutiennent, la Voix des sans-papiers, ainsi que le MRAX vous ont dit, qu'avec quelques aménagements, tout pouvait rentrer dans l'ordre. Vous, vous préférez accrocher une nouvelle médaille à votre tableau de chasse.

Je demande un peu de silence si c'est possible ! D'ailleurs, votre fierté sur les résultats dans notre commune du Plan canal en témoigne et l'aval des autres partis de la majorité Ecolo et CDH qui préfèrent rester dans l'ombre, cachés derrière le paravent MR voilà. Je dirais que le MR parmi les trois partis de la majorité, puisque c'est lui qui tient les rênes de ce Collège, a au moins le mérite d'être clair. L'interdiction, la fermeture, l'expulsion, il connaît. Ceux que vous venez d'expulser, sont des opprimés. Ils ont fui la misère, la misère économique sociale et politique, pensant trouver dans nos pays une âme complaisante après avoir pris des risques important pour leur vie en traversant des mers, des lieux hostiles, ils trouvent portes closes et mépris. Ces mers dangereuses et lieux hostiles sont beaucoup plus dangereux que des logements insalubres. Je n'irai pas plus loin, je voulais ainsi exprimer mon amertume et je suis persuadé que Molenbeek n'est pas une commune quelconque. Ces habitants vous remercieront le jour venu. Il faut du changement ! Changer nos décideurs pour adopter des politiques plus fraternelles, car attendre pour qu'ils changent ben on risque d'attendre encore longtemps. Merci.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Madame Tamditi.

**Mme Tamditi :**

Durant deux ans, des personnes sans papiers occupent le bien sis boulevard Léopold II. Les autorités communales avaient dès le départ connaissance de cette occupation. Tout un nombre de personnes ont accompagnés les habitants. Les autorités communales, mais aussi de nombreux organismes qui les ont soutenus, le CPAS, Sos migrants, le MRAX, les syndicats et bon nombre de citoyens bénévoles qui se sont engagés à leur côté. Si la Commune se désintéressait de cette problématique, je ne pense pas qu'on aurait attendu autant de temps pour se laver les mains ensuite. Cela témoigne que la Commune était sensible à la situation humanitaire de ces personnes. Au fil du temps, la situation de l'immeuble c'est malheureusement dégradée. Je pense que la Bourgmestre nous a fait un état des lieux assez précis de la situation. Le CPAS était présent au côté de ces personnes. Il y a eu des nombreuses dégradations qui ont été constatées et de nombreux acteurs qui

ont étayé cette dégradation. Je pense que je ne vais pas revenir là-dessus. De nombreux rapports qui émanaient que ce soit de la Cellule logement, mais aussi d'autres acteurs qui n'ont rien à voir avec la commune comme le SIAMU, comme Brulabo, comme l'expert indépendant ont été consultés et ont également fait état de la même dangerosité de l'occupation de ce bâtiment et je pense que c'est le devoir de l'autorité communale d'entendre cela. Des réunions ont été organisées avec les différents intervenants, que ce soit les habitants, les organismes qui les ont soutenu tout au long de cet accompagnement. Des délais ont été octroyés pour tenter de trouver des solutions. Quelles solutions la Commune pouvait-elle apporter ? Je pose véritablement la question. Quelles mesures la Commune a-t-elle par rapport aux sans-papiers qui ne sont pas des candidats réfugiés. Les candidats réfugiés, eux, sont soutenus et ont tout un arsenal qui peut les soutenir, le centre Fédasil et la Commune qui peut leur offrir des logements de transit. Les sans-papiers, malheureusement, sont exclus de tout droit. Monsieur Vandenhove l'a encore rappelé en disant que le CPAS manquait d'outils à leur disposition pour pouvoir véritablement accompagner les sans-papiers. C'est le règne de la débrouille et des acteurs qui les accompagne. Il n'y a pas d'offre, d'aide malheureusement structurelle et je suis la première à la déplorer, et tout le monde le sait malheureusement. Par ailleurs, on déplore le dispositif policier qui a été mis en place pour procéder à l'expulsion de ces personnes. On condamne également l'arrestation et l'envoi en centre fermé des treize personnes. ECOLO l'a d'ailleurs fait savoir et nous demandons la libération de ces personnes du centre fermé.

La problématique des sans-papiers dépasse le cadre communal et ce n'est pas envoyer la balle vers d'autres instances que d'en faire le constat malheureusement. On le sait tous. Il faut des solutions structurelles pour ces personnes pour qu'elles puissent au minimum quitter le règne de la débrouille pour se voir offrir des aides qu'elles ne soient pas conditionnées par telle ou telle personne par telle ou telle sensibilité, par tel ou tel squat mais qu'il y ait une offre structurelle d'aide apportée à ces personnes, un minimum de droit à la dignité humaine. Merci.

**M. le Président :**

Merci Madame Tamditi.

Je donne la parole à Monsieur Papadiz.

**M. Papadiz :**

Je vois dans le boulevard Léopold II un sérieux problème. Nous avons eu plusieurs problèmes. On a eu le problème, comme vous le savez, des chaufferettes électriques alors que l'installation électrique n'est plus conforme. Il y a un problème d'installation sanitaire insuffisant pour environ 200 personnes. On a aussi un problème de sécurité, problème de tuberculose. Pire encore, nous avons des problèmes d'instabilité du bâtiment. En plus, moi je conclus une chose, c'est que personne d'entre nous peut vivre dans de telles conditions inhumaines dans un immeuble qui n'est pas correct, pas habitable, pas vivable et donc ça me ramène à une autre question. Est-ce que vous, dans l'opposition, vous auriez fait le même discours sur cet immeuble s'il y avait eu un incendie, des morts ? Sérieusement vous auriez fait le même discours ? Vous n'auriez pas fait le même discours. Alors, il y avait des procédures, vous les connaissez les procédures, elles ne sont pas neuves, on les a simplement appliquées et heureusement qu'on les a appliquées. Il n'y a pas eu d'incendie et il n'y a pas eu de morts. Voilà tout ce que j'avais à dire.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Papadiz.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

**Mme la Bourgmestre :**

Je vais répondre aux nombreuses questions et remarques qui ont été faites par plusieurs membres de cette assemblée. Donc, la question d'abord de savoir pourquoi, pourquoi une expulsion, pourquoi une évacuation de ce bâtiment et pourquoi maintenant ? On l'a longuement expliqué, la situation de ce bâtiment était dégradée. Il y avait une suroccupation. Il y avait aussi des tournantes à savoir que ce n'était plus les mêmes résidents qui était là depuis l'origine. Il y avait évidemment des occupants qui étaient là depuis juillet. Je voulais simplement vous dire, en ce qui concerne l'évacuation du bâtiment, en ce qui concerne l'évacuation qui s'est faite maintenant, je rappelle que la situation de ce bâtiment, s'était sensiblement dégradée, qu'il y avait une suroccupation, au départ il y avait nonante occupants, qu'on s'est retrouvé à certains moments avec deux cents occupants, qu'il y avait des allées et des venues et donc, il y a eu des rapports, des rapports faits par un expert indépendant, par le SIAMU, par Brulabo et je pense que vous ne pouvez pas remettre en cause ces institutions. Vous ne pouvez pas remettre en cause ces rapports. Si l'état du bâtiment l'avait permis, bien évidemment que l'arrêté n'aurait pas été pris. Malheureusement, on a constaté que cette volonté qui avait été manifestée par les occupants, au départ d'ailleurs avec le soutien de certaines associations, de s'organiser, d'avoir un règlement de vie en commun, de ne pas trop occuper le bâtiment, et bien toutes ces règles qui avaient été émises, s'étaient en quelques sortes estompées avec le temps et qu'il y avait des dégradations, qu'il y avait de la suroccupation et que les conditions climatiques qu'on a pu connaître au printemps avaient fait en sorte que de bâtiment s'était délabré. Je pense et j'en suis convaincue qu'il ressort de l'autorité, de la compétence, de la responsabilité de la Bourgmestre de prendre des arrêtés d'inhabilité, des fermetures dans ces conditions.

J'en viens à la situation des forces de police. Elle a également été évoquée dans le cadre de l'opération menée le lundi matin, et aussi de la présence de l'Office des étrangers. Quand une opération d'évacuation est menée, il y a une obligation professionnelle de la police d'en informer l'Office des étrangers, et les associations qui s'occupent des sans-papiers le savent pertinemment, et je pense qu'elles auraient dû bien informer les occupants de ce danger qu'ils courraient, à savoir qu'à partir du moment où il y aurait une évacuation, il y aurait nécessairement des arrestations, s'il y avait encore des personnes présentes dans le bâtiment. Malheureusement, il y a des occupants qui sont restés et donc voilà chacun a pris ses responsabilités et je crois que la police a évalué la situation par rapport aux occupants qui étaient encore annoncés le vendredi, à savoir une cinquantaine et je pense que la police a voulu éviter qu'ils puissent y avoir des difficultés ou des affrontements et grâce aux efforts des intervenants, notamment des différents services communaux, mais aussi des médiateurs sociaux, du CPAS, de la police qui a aussi visité le bâtiment, le nombre d'occupants a été sensiblement réduit et si j'avais eu de mauvaises intentions comme certains le laissent entendre ici ce soir, et bien évidemment que des délais n'auraient pas été donnés aux occupants puisque nous avons une réunion le 20 juillet et que nous avons annoncé que cette occupation ne pouvait pas perdurer et qu'il y avait un arrêté qui serait pris à la fin du mois d'août et que les occupants devaient se préparer avec les associations à trouver d'autres lieux. Nous avons été tout à fait correctes dans l'information qui a été donnée et j'aurais souhaité que les associations soient plus fermes, qu'ils fassent mieux comprendre aux occupants qu'ils étaient de leur intérêt de trouver un autre bâtiment. En tout cas, tant le CPAS que la Commune a rempli ses obligations à cet égard. Je dis, je précise que le CPAS et les services de la Commune, les médiateurs ont pleinement rempli leur tâches en venant régulièrement voir les occupants et leur dire, partez parce que nous allons évacuer le bâtiment et j'aurais aimé que les associations en face de même, qu'elles préviennent. J'espère pour les associations qu'elles ont véritablement bien informé les



occupants du danger qu'ils courent. Il est évident que si la police avait su qu'il n'y avait plus que treize occupants, les forces de police déployées auraient été moins nombreuses mais je vous dirais que vendredi, il y avait encore cinquante personnes qui étaient présentes ; Qu'évidemment, c'est l'autorité administrative en tant que Bourgmestre qui décide de l'évacuation, mais le mode opératoire est déterminé par la police, la police qui a l'expérience du terrain, la police qui peut juger en fonction de telle manifestation, de tel événement combien de policiers doivent être présents. Dans le cadre d'un événement, d'un festival, d'un match de football, c'est aussi la police qui peut juger du nombre de policiers qui doivent être présents. En tout cas, moi, je fais confiance à la police pour juger des situations et donc moi, je ne voulais pas connaître une situation dramatique et je dis simplement qu'on a vu dans d'autres communes et je ne les citerai pas, on a vu dans d'autres communes des situations dramatiques où il y a eu de la violence physique et ici, ça n'a absolument pas été le cas. La situation, l'évacuation a été réglée en vingt minutes et je pense que c'est au bénéfice des occupants. Quoi qu'il en soit, en ce qui concerne l'opération de la police, moi je vous propose d'intervenir au Conseil de police où vous avez d'ailleurs des représentants et vous aurez toute la possibilité d'avoir plus d'informations sur les mesures qui ont été prises à cette occasion. En tout cas je pense que la police a agi avec efficacité dans le cadre des opérations qui ont été menées et j'aurais souhaité que le bâtiment soit vidé le vendredi cela aurait permis à la police de ne pas devoir intervenir.

Pour le reste, il est évident que si des enfants sont scolarisés dans des écoles, ils continueront à l'être. Pour la réquisition, je vous rappelle que la loi ne permet pas ce type de réquisition dans le cadre que vous évoquez et que la loi est donc inapplicable et enfin je vous dirais que je regrette que dans le cadre de la discussion que nous avons eu les amalgames qui ont été faits ce soir par certains intervenants entre l'évacuation d'un bâtiment et la situation notamment de Molenbeekois, de citoyens quel que soit leurs origines ou leurs convictions, je trouve dommageable que l'on puisse faire croire qu'à Molenbeek, il y a un traitement différencié selon le quartier où on habite ou selon ses engagements philosophiques ou sa culture d'origine.

**M. le Président :**

Merci Madame la Bourgmestre

Je donne la parole à Monsieur Vandenhove.

**M. Vandenhove :**

Je tiens à apporter quelques précisions. Je crois que dans le discours, il y a des choses qui ont été présentées qui ne sont pas très claires. Je rappelle que les personnes qui se trouvent en centre fermé, on a parlé de réfugiés, on a parlé des personnes qui sont dans cette situation et l'intervention du CPAS, pendant deux ans, s'est jouée à ce niveau-là, on a été confronté à des personnes en fin de droit pour lesquels toutes les actions imaginables pour essayer d'obtenir des papiers ont été faites et donc on était avec des personnes en fin de droits avec un ordre de quitter le territoire et c'est pour ça qu'on se trouvait, en tout cas au niveau du CPAS, dans l'impossibilité de pouvoir faire quoi que ce soit. Ce ne sont pas des réfugiés. Si ça avait été des réfugiés, si ça avait été toute autre personne, le CPAS avait comme mission, comme devoir et comme obligation de trouver une solution de logement, ne fût-ce que dans les logements transits qui existent. Ça a été fait pour certaines personnes. Dans les discours, j'ai l'impression qu'on s'est trouvé face à deux cents personnes qui sont restées dans le bâtiment du début à la fin. Je rappelle qu'il y a eu des allées et venues et qu'il y a eu tournante et quand ça a été possible, et si des gens ont quitté le bâtiment à certain moment, c'est parce que des solutions ont pu être trouvées pour les personnes qui étaient dans la situation légale. Je dis et je le répète qu'en tant que Président

du CPAS, que je déplore que le CPAS n'a pas les moyens. Je déplore qu'on n'a pas plus de possibilités pour pouvoir régulariser des personnes qui sont ici depuis de longues périodes et qui attendent leurs papiers. Je crois qu'à partir d'un certain moment, il est du devoir de l'Etat de régulariser des gens qui sont sur son territoire. On n'a pas cette possibilité et je trouve ça d'une injustice et ça remet la patate chaude au niveau des pouvoirs locaux d'une manière complètement injuste. Quant à vos propositions, j'ai été très claire. Il y a eu des réunions au mois de juillet et août avec les associations. Toute personne qui se trouve sur le territoire de Molenbeek en situation de pouvoir bénéficier de l'aide médicale et le CPAS, j'ai donné l'obligation au CPAS, et d'ailleurs, ce n'est pas une obligation, c'est quelque chose qui se fait avec le service d'aide médicale urgente qui soutient tout à fait ce type de démarches, ces gens peuvent avoir le minimum de ce qu'on peut donner, c'est-à-dire l'aide médicale urgente. Il y a quelques années, on pouvait intervenir pour les frais scolaires, mais ça nous a été retiré. Il y avait une série d'avantages qu'on pouvait donner aux sans-papiers qui n'étaient pas les papiers, qui n'étaient pas le revenu d'intégration, mais qui au fil du temps ont été retirés. Le débat ne doit pas se passer au niveau local. Ce n'est pas au niveau local Molenbeekois qu'on va pouvoir changer une législation qui est une législation fédérale et je crois qu'il faut soutenir, moi je suis en tous les cas pour le fait qu'il faut changer cette législation parce que c'est elle qui entraîne des situations de personnes qui sont forcées de travailler en noir, forcés de se débrouiller pour pouvoir vivre alors qu'elles sont sur le territoire. Donc, là il faut changer les choses et pas seulement au niveau de la situation à Molenbeek. Maintenant, si toute possibilité, n'importe laquelle, de faire en sorte que les gens seraient dans le droit de pouvoir avoir au minimum cette petite carte médicale qui est quand même quelque chose. Maintenant, autre problème, la loi sur le CPAS est une loi qui organise le CPAS au niveau local, donc le CPAS de Molenbeek ne peut aider que les gens qui sont physiquement sur le territoire de Molenbeek. Le CPAS dépend de la politique communale et est différent d'une commune à l'autre. En tout cas, pour ce qui concerne Molenbeek, les choses ont été claires, je crois que des gens peuvent avoir cette carte et je crois que le service d'aide médicale urgente, c'est ce qu'ils font tous les jours, c'est pouvoir trouver, faire en sorte que des gens puissent, à un moment donné, se trouver sur le territoire de Molenbeek.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Vandenhove.

Maintenant nous avons les répliques qui vont se faire et je donne la parole à Monsieur Papadiz.

**M. Papadiz :**

J'ai quelque chose d'important. Au terme ce soir d'un débat très intéressant, un échange d'idées, mais je demande Monsieur le Président, ainsi que le Secrétaire communal d'appliquer l'article 12. On a un grand respect, on a des mamans qui sont debout avec des enfants, il est très tard et donc je demande à Monsieur le Secrétaire communal...

**M. le Président :**

Monsieur Ikazban, un Conseiller communal a la possibilité de faire usage de son droit. Il le fait et c'est tout. En conséquence, Monsieur Ikazban, Monsieur Achaoui, est-ce que je peux m'exprimer ? Je suis désolé de le dire, mais tout conseiller a le droit de faire usage de ses droits. A partir de ce moment-là, je suis désolé, les chefs de groupe, comme c'est prévu dans le règlement, ont chacun trois minutes de pouvoir s'exprimer sur le vote. Après le vote aura lieu.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

**M. Ikazban :**

Je suis très content de voir que la raison l'a emporté par rapport à cette demande folle, mais la demande que vous veniez de faire illustre simplement l'image de la politique qui est menée par cette majorité. Le mépris pour les gens, le manque de respect, de considération pour les gens qui souffrent. Je ne vais pas m'attarder là-dessus, je voulais aussi conclure et être très court, parce qu'effectivement, il y a des gens qui sont debout, il y a des femmes avec des enfants. J'ai entendu la Bourgmestre, aucune réponse à nos questions, à part ce n'est pas de sa faute, c'est l'expert, c'est la police, ce sont les associations. Elle a presque failli dire, c'est à cause d'eux, ils n'auraient pas dû venir jusqu'ici. Vous savez, Madame la Bourgmestre, on va se mettre d'accord, j'ai un collègue qui a dit ça tout à l'heure...

**M. le Président :**

Monsieur Ikazban, vous avez trois minutes pour intervenir sur le fait d'accepter la demande du Conseiller ou pas, c'est tout.

**M. Ikazban :**

On va se mettre d'accord, il n'y a pas de réfugiés, il n'y a pas de sans-papiers, il n'y a pas de migrants, il y a que des Molenbeekoïses et ces Molenbeekoïses méritent le respect, de la considération, de l'humanité. Nous, aujourd'hui on ne s'attarde même pas sur votre rapport. Vous avez épilogué des heures sur ce rapport. Nous, nous ne rentrons pas dans ce débat-là. Il fallait expulser ? Je ne suis pas expert. J'ai mon avis, mais je ne suis pas expert. Par contre, nous constatons que vous n'avez pas fait grand-chose ni avant, ni pendant, et semble-t-il après, vous ne faites quasi rien. Le Président du CPAS vient de dire quelque chose de très important, de fondamental et je le remercie parce qu'il a été beaucoup plus raisonnable et humain lors de son intervention. C'est que finalement le CPAS peut intervenir et peut aider dans certains cas à partir du moment où les gens sont dans la commune, sont domiciliés, sont quelque part. Mais vous, la majorité, en chassant les gens, vous enlevez cette maigre possibilité d'aider les gens. C'est les aider qu'il faut faire, et ce que je propose ici pour clôturer, Monsieur le Président, puisqu'il est tard, nous vous proposons simplement de voter une motion. On va voir aujourd'hui qui a vraiment le sens de l'humanité, qui a le sens de la solidarité. Ces gens ont fait des milliers de kilomètres, ils ont traversé et bravé les dangers et ce n'est pas un Collège ou deux cents policiers qui vont faire peur à ces gens-là, ils ont bravé la mort, ils ont affronté le pire pour venir jusqu'ici. Nous leurs devons, nous avons un pouvoir de solidarité, nous allons vous proposer une motion, pas ce soir pour ne pas perdre de temps. Mercredi, nous avons un Conseil communal, il n'est pas inscrit à l'ordre du jour. Nous avons besoin des deux tiers pour l'inscrire et on va voir qui aura le courage, qui aura l'humanité de voter avec nous. L'inscription de cette motion et le vote de cette motion qui comprendra essentiellement trois points. Le premier point, c'est l'intervention de Madame la Bourgmestre parce qu'elle est Bourgmestre, mais elle est aussi députée fédérale, elle est une partenaire privilégiée de la NVA, de Monsieur Jambon et Francken. Elle a l'impression que c'est eux qui ont besoin de la Commune pour intervenir auprès de ceux qui sont encore enfermés et qui risquent leur vie aujourd'hui. Deuxième point, essayer de tout mettre en œuvre, mais pas l'impossible, pour trouver une solution pour relocaliser les gens ici à Molenbeek-Saint-Jean, parce qu'ils ont droit à des conditions humaines. On doit associer à ça tout ce qu'ils ont besoin. Troisième point, pour travailler sérieusement à un projet d'expropriation de ce bâtiment, puisque ce bâtiment, vous l'avez jugé dangereux, s'il est vide aujourd'hui, il est dangereux pour le quartier et bien, vous avez

l'obligation et le devoir d'en faire un vrai et mercredi, nous voterons ça et on verra qui aujourd'hui...

**M. le Président :**

Monsieur Ikazban, vous avez épuisé votre temps de parole.

Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

**M. Van Damme :**

Monsieur le Président, je n'ai rien à ajouter à ce que mon Collègue a dit. Pour le SP.A, il n'y a pas eu de réponse à nos questions. Je tiens quand même à expliquer une chose à la salle, parce qu'à mon avis, vous n'avez pas compris ce qui s'est passé. Monsieur Papadiz du MR a invoqué un point qui en fait clôture le débat. Une sorte de coup, pas un coup d'état, mais un coup de Conseil communal pour dire qu'on clôture le débat et qu'on ne discute pas plus loin. C'est la preuve que la majorité aujourd'hui n'a pas envie de répondre, ne sait pas répondre et ne veut pas répondre.

*(Protestations dans la salle - Protesten in de zaal)*

**M. le Président :**

Arrêtez les apartés !

Le micro est ouvert à Monsieur Van Damme.

**M. Van Damme :**

Monsieur le Président, je constate que la majorité ECOLO, MR, CDH ne veut pas de véritable débat sur le fond et veut évacuer au plus vite ce Conseil communal pour que ces gens n'aient pas de vraies réponses à leurs questions. L'article 12 n'est jamais invoqué au Conseil communal. On le fait de façon très exceptionnelle et ici, c'est clairement pour terminer un débat auquel vous n'avez pas de réponses. Donc, je demande d'afficher la couleur. C'est-à-dire, quand vous invoquez cet article, vous devez le faire avec au moins cinq personnes. Je voudrais bien savoir quelles sont ces cinq personnes qui invoquent le point, parce que vous l'avez invoqué tout seul. Moi, j'aimerais bien savoir qui de la majorité dit aujourd'hui que le débat est terminé ? Je trouve que la façon de faire fonctionner ce Conseil communal est vraiment aberrante et non démocratique.

**M. le Président :**

Dank U mijnheer Van Damme.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

**M. De Block :**

Je vous demande tout simplement de soumettre au vote et on va voir qui va voter. Je veux voir le tiers des membres du Conseil présent, le tiers qui dit que c'est fini, les dix qui veulent arrêter le débat. Je veux voir le tiers, je veux voir les dix ! J'aimerais bien savoir qui va voter parce qu'à chaque Conseil extraordinaire, qu'on ne nous fasse pas ce coup-là. Maintenant c'est fini. On va voter, et bien on va voter et après, on discutera.

*(Applaudissements - Applaus)*

**M. le Président :**

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

**M. Ait Jeddig :**

Invoquer l'article 12, franchement Monsieur le Papadiz, oui vous n'avez pas honte. Faire évacuer le débat, c'est cacher ce que je ne peux pas voir. Cette politique, vous l'appliquez dans tous les domaines et en particulier dans les espaces publics. Où est le débat démocratique ? Ou sont vos explications ? Ou sont vos réponses aux nombreuses questions qui ont été posées ? Ça, on se le demande. Je prends la même proposition que Monsieur De Block. Il faut soumettre au vote. Je le demande moi aussi.

**M. le Président :**

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

**M. Lakhloufi :**

Je trouve ça dommage que le débat se dégrade de cette façon-là, je pense que ça s'était bien engagé au départ, il y avait des discussions qui étaient intéressantes, mais je pense que finalement, vous parlez tellement, vous faites des digressions tellement longues, que finalement on ne sait même pas ce que vous demandez. On aimerait savoir ce que vous demandez, j'ai entendu que vous demandiez à Madame la Bourgmestre d'intervenir au Fédéral, mais je ne vois pas l'intérêt de faire une motion. Deuxième chose, j'entends une proposition de Monsieur Ikazban de présenter une motion au prochain Conseil communal... Je n'aime pas ces méthodes, je suis un démocrate, il faut aller jusqu'au bout du débat, on ne va pas reporter les choses à plus tard. Jamal (Ikazban), j'ai cherché depuis une heure dans ce que tu as raconté, j'ai rien vu de censé. Faites votre proposition maintenant de manière claire, proposez-la par écrit, déposez-la.

**M. le Président :**

Je donne la parole à Madame Tamditi.

**Mme Tamditi :**

Moi, je voulais juste être claire sur le fait qu'on fait certes partie d'une majorité, mais il peut exister des petites choses sur lesquelles on n'est pas nécessairement d'accord. Il n'y a pas eu de concertation sur cet aspect, le groupe ECOLO-GROEN n'est pas du tout opposé à la poursuite des débats, et je voterai contre cette demande de Monsieur Papadiz si on passe au vote.

*(Applaudissements - Applaus)*

**M. le Président :**

Je donne la parole à Monsieur Vandenhove.

**M. Vandenhove :**

Je suis désolé, c'est vrai que par rapport au débat, au niveau du groupe CDH, on ne va pas pouvoir voter et on ne voit pas pourquoi on devrait interrompre le débat. Par rapport à une motion de cette importance-là, je crois qu'il ne faut pas faire cela en 30 secondes. Je suggère qu'on y réfléchisse et qu'on fasse une proposition pour mercredi. Les gens se sont déplacés et je ne crois pas qu'on puisse balancer cela en 10 secondes.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Vandenhove.

Monsieur Ikazban, vous avez fait une proposition pendant les débats, vous avez hurlé au-dessus de tout le monde, et vous avez proposé qu'il y ait le dépôt d'une motion ou d'un texte qui soit discuté au prochain Conseil communal de mercredi prochain et que nous arrêtions les débats maintenant, c'est bien ça que j'ai compris ?

**M. Ikazban :**

Moi, ce que je demande, au nom de mon groupe, c'est que vous acceptiez d'inscrire mercredi à l'ordre du jour la motion, puisqu'il faut les deux-tiers pour inscrire une motion qui n'est pas à l'ordre du jour. Vous êtes bien d'accord ? Parce que je vois des gens qui disent oui, mais moi, je voudrais une acceptation formelle. Est-ce qu'on peut acter ce soir le fait que nous inscrivons en urgence à l'ordre du jour la motion et nous vous enverrons le texte par email à tout le monde ?

**M. le Président :**

Monsieur Ikazban, le vote des deux-tiers, ce n'est pas maintenant.

**M. Ikazban :**

Je veux un engagement formel de tout le monde ici. Au-delà de nos partis politiques, on représente Molenbeek. Ayons un peu de fierté pour notre commune, mettons-nous d'accord. On accepte l'inscription à l'ordre du jour, on vous l'envoie ce week-end. C'est tout ce qu'on demande, et alors, Monsieur le Président, la dernière demande, c'est de l'inscrire en début de séance par respect pour les parents, les enfants, les femmes ...

**M. le Président :**

Monsieur Ikazban, le Conseil peut prendre l'engagement de voter la prise en compte du point au début du Conseil pour que le débat puisse avoir lieu. Entretemps, vous avez la possibilité de tenter d'arriver à un accord avec un texte avec les chefs de groupe, et puis après, il y aura le débat au Conseil communal comme d'habitude et il y aura un vote qui sera fait à ce moment-là pour adopter ou refuser ou rejeter la motion qui avait été proposée. On est bien d'accord ?

**M. Ikazban :**

On est d'accord.

**M. le Président :**

Monsieur Ikazban nous pouvons considérer que je peux clore le débat aujourd'hui, maintenant. Voilà, les débats sont clos et nous nous retrouvons donc mercredi. Merci, la séance est levée, de zitting is opgeheven.